

RAPPORT SFCR 2024

Rapport sur la solvabilité
et la situation financière du
Groupe FEDERALE Assurance

FEDERALE
Assurance

À VOS CÔTÉS, PRO ET PRIVÉ

Table des matières

SYNTHESE	5
A. ACTIVITES ET RESULTATS	8
A.1. Activités.....	8
A.1.1. Noms – Formes juridiques	8
A.1.2. Autorités de contrôle	8
A.1.3. Auditeur externe.....	8
A.1.4. Actionnaires	8
A.1.5. Position dans le groupe.....	8
A.1.6. Lignes d'activités.....	12
A.1.7. Zones géographiques	14
A.1.8. Evénements importants.....	14
A.2. Résultats de souscription.....	15
A.2.1. Société Coopérative.....	15
A.2.2. Caisse Commune.....	18
A.2.3. Mutuelle-Vie	21
A.2.4. Groupe FEDERALE Assurance.....	25
A.3. Résultats des investissements.....	27
A.3.1. Société Coopérative	27
A.3.2. Caisse Commune.....	27
A.3.3. Mutuelle-Vie	28
A.3.4. Groupe consolidé FEDERALE Assurance.....	29
A.4. Résultats des autres activités	29
A.5. Autres informations.....	29
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	30
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	30
B.1.1. Description du système	30
B.1.2. Politique et pratiques de rémunération	32
B.2. Exigences d'expertise et d'honorabilité	35
B.2.1. Exigences « Fit & Proper ».....	35
B.2.2. Processus d'appréciation des exigences « Fit & Proper »	36
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	37
B.3.1. Description du système de gestion des risques.....	37

B.3.2. Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision	38
B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité	40
B.4. Système de contrôle interne	43
B.4.1. Description du système de contrôle interne.....	43
B.4.2. La fonction de compliance.....	44
B.5. Fonction d’audit interne	45
B.5.1. Mise en œuvre	45
B.5.2. Indépendance et objectivité.....	45
B.6. Fonction actuarielle	46
B.6.1. Mandat.....	46
B.6.2. Méthodologie	46
B.6.3. Tâches	46
B.7. Sous-traitance	47
B.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance	47
B.7.2. Sous-traitance d’une activité ou fonction importante ou critique	48
B.7.3. Activités importantes ou critiques sous-traitées au 31/12/2024	49
B.8. Evaluation du système de gouvernance	50
B.9. Autres informations.....	50
C. PROFIL DE RISQUE	51
C.1. Risque de souscription	51
C.1.1. Société Coopérative.....	51
C.1.2. Caisse Commune	51
C.1.3. Mutuelle-Vie.....	52
C.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE	53
C.2. Risque de marché	53
C.2.1. Exposition au risque.....	53
C.2.2. Nature et volumes du portefeuille de crédits	53
C.2.3. Risque de concentration	53
C.3. Risque de crédit	53
C.4. Risque de liquidité	54
C.4.1. Plan de liquidité.....	54
C.4.2. Limites afférentes à la liquidité	54
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques importants.....	54

C.7. Autres informations	55
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	56
D.1. Bilans économiques	56
D.1.1. Société Coopérative.....	56
D.1.2. Caisse Commune	58
D.1.3. Mutuelle Vie	60
D.1.4. Groupe FEDERALE Assurance	62
D.2. Actifs	65
D.2.1. Société Coopérative.....	65
D.2.2. Caisse Commune	68
D.2.3. Mutuelle-Vie.....	71
D.2.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE	75
D.3. Provisions techniques.....	76
D.3.1. Société Coopérative.....	76
D.3.2. Caisse Commune	77
D.3.3. Mutuelle-Vie.....	78
D.3.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE	79
D.4. Autres passifs.....	79
D.5. Méthodes de valorisation alternatives.....	79
D.6. Autres informations	79
E. GESTION DU CAPITAL.....	80
E.1. Fonds propres	80
E.1.1. Société Coopérative.....	80
E.1.2. Caisse Commune.....	81
E.1.3. Mutuelle-Vie	82
E.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE	83
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	83
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis.....	88
E.3.1. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	88
E.3.2. Autres informations	88

SYNTHESE

La loi Solvabilité II et le Règlement délégué 2015/35 requièrent des entreprises d'assurance et des groupes composés par celles-ci l'élaboration de plusieurs *reportings* en matière de gouvernance pour permettre au public et à la Banque Nationale de Belgique, en tant que contrôleur prudentiel, d'apprécier l'adéquation de leur système de gouvernance.

Dans ce cadre, un rapport sur la solvabilité et la situation financière (« Solvency and Financial Condition Report », ci-après « SFCR ») doit être établi annuellement à destination du public.

Il convient d'envisager le résultat réalisé par **FEDERALE Assurance** dans un contexte macroéconomique marqué par un ralentissement de la croissance économique belge (de l'ordre de 1%), à peine supérieure à celle de la zone euro. L'activité du secteur industriel se contracte, au contraire de celle de la construction et des services, où elle connaît une progression. Le taux de chômage a lui aussi légèrement augmenté. Les pressions inflationnistes se sont relâchées et les taux d'intérêt sont en baisse. Le marché financier est resté volatil en 2024, notamment du fait de l'incertitude géopolitique.

Depuis 2023, la comptabilisation de la variation du passif évolue fortement d'IFRS4 vers IFRS17 :

- En IFRS 4, la variation des passifs d'assurance est directement comptabilisée en compte de résultat ;
- En IFRS 17, selon la source de la variation du passif et le modèle comptable, l'affectation est différente:
 - Les variations afférentes aux services passés et courants sont comptabilisées en résultat ;
 - Les variations afférentes aux services futurs ajustent la CSM (*contract service margin*) selon notre modèle comptable BBA (*building block approach*) ;
 - Les variations de taux d'actualisation du passif impactent l'OCI (*other comprehensive income*), comme l'option OCI a été prise pour la Mutuelle-Vie (ceci est un choix de Fédérale Assurance).

Les frais d'exploitation sont en hausse (+ 10,2%), mais restent maîtrisés. Cette augmentation des coûts s'explique par les investissements requis pour la mise en conformité avec de nouvelles dispositions légales, la croissance réalisée ces dernières années, les mesures prises pour optimiser l'efficacité des processus et la productivité (essentiellement via le développement de solutions IT), ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

L'année 2024 a été une année particulière marquée par le maintien de taux d'intérêt élevés alors que les primes de risque sont restées basses tant sur les marchés boursiers que sur ceux du crédit. La politique d'investissement a continué d'être axée sur la réduction du risque pour les entreprises d'assurance de **FEDERALE Assurance** au profit des obligations d'état. Il en a résulté une légère érosion des résultats récurrents (-€2,5M à €126,5M). L'impact financier le plus important concerne celui d'IFRS17 sur les résultats financiers d'assurance (-€30M).

Le résultat consolidé net de l'exercice 2024 de € 42.674 (en milliers d'euros), est en forte baisse par rapport à 2023.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs facteurs externes et internes défavorables qui ont entraîné une baisse significative du résultat net consolidé, qui s'établit à € 42.674 (en milliers d'euros), contre € 51.852 (en milliers d'euros) en 2023.

Une première explication importante est le nouveau tableau indicatif entré en vigueur en 2024. Ce tableau a entraîné une augmentation significative des provisions techniques, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts liés aux engagements envers les preneurs d'assurance. Cette augmentation a eu un impact direct sur le résultat.

En outre, l'évolution des courbes de taux d'intérêt a eu un double effet négatif. D'une part, les taux d'intérêt à long terme ont légèrement baissé, ce qui a entraîné une réévaluation des engagements à des valeurs actuelles plus élevées. D'autre part, les taux d'intérêt à court terme n'ont augmenté que de manière limitée, de sorte que le rendement des placements à court terme n'a pas augmenté suffisamment pour compenser cet effet. En outre, les courbes des taux d'intérêt ont affiché un aplatissement, ce qui a rendu moins favorable l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Enfin, les coûts sont restés élevés en 2024, en partie de manière structurelle et en partie sous l'effet des pressions inflationnistes. Malgré les efforts de maîtrise des coûts, les frais de gestion généraux ont continué d'augmenter, ce qui a également pesé sur le résultat.

Ces facteurs combinés expliquent la baisse du résultat net par rapport à 2023.

FEDERALE Assurance mesure pleinement le contexte macro-économique dans lequel elle évolue et les nombreux défis auxquels elle doit faire face: des taux d'intérêt qui augmentent, le phénomène de délocalisation de la main d'œuvre qui impacte son chiffre d'affaires, une régulation en constante évolution, un secteur d'activités extrêmement concurrentiel, le comportement des consommateurs qui veulent des solutions digitales tout en conservant un contact humain personnalisé, une indispensable adaptation aux nouvelles technologies, les crises sanitaires et climatiques incitant au renforcement d'une approche à la fois durable et responsable....

Pour relever ces nombreux défis, **FEDERALE Assurance** a lancé en 2021 la mise en œuvre de son plan stratégique à l'horizon de 2025, Shape 25. L'ensemble des collaborateurs de **FEDERALE Assurance** ont été étroitement impliqués en 2024 pour mener à bien ce plan ambitieux. Celui-ci prévoit notamment des investissements importants, principalement dans le développement de solutions IT qui optimiseront l'efficacité des processus internes et offriront de nouvelles solutions digitales aux clients.

Dans le contexte actuel, le fait que **FEDERALE Assurance** demeure un assureur belge mutualiste totalement indépendant présente des atouts. Ainsi, ses objectifs sont focalisés sur sa solidité financière et sa pérennité et ce, au bénéfice de son partenaire principal : le client.

En 2024 et conformément à ses objectifs, **FEDERALE Assurance** a ainsi maintenu sa solvabilité au-delà des exigences légales (Solvency II).

CHIFFRES CLES (IFRS)
2023
2024

Total du bilan consolidé	4,16 milliards	4,23 milliards
Passifs d'assurance	2,83 milliards	2,94 milliards
Ratio de solvabilité	182,18%	158%
Primes émises (total des entités)	559,19 millions	574,17 millions
Bénéfices distribués aux clients	8,34 millions	7,5 millions

A. ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. Activités

A.1.1. Noms – Formes juridiques

« **FEDERALE Assurance** » est composée de quatre entreprises d'assurance :

- **FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, S.C.**, appelée ci-après : *Société Coopérative* ;
- **FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurance mutuelle, appelée ci-après : *Caisse Commune* ;
- **FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurance mutuelle, appelée ci-après : *Mutuelle-Vie* ;
- **BETA GROUPCO, société anonyme** (nouvelle dénomination à partir du 1^{er} avril 2025 : **FEDERALE Assurance**, transformée en association d'assurance mutuelle).

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** comprend également plusieurs filiales décrites au point 5 ci-après.

A.1.2. Autorités de contrôle

Les deux autorités de contrôle autonomes sont la Banque Nationale de Belgique, en abrégé BNB, (boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers, en abrégé FSMA (rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles).

A.1.3. Auditeur externe

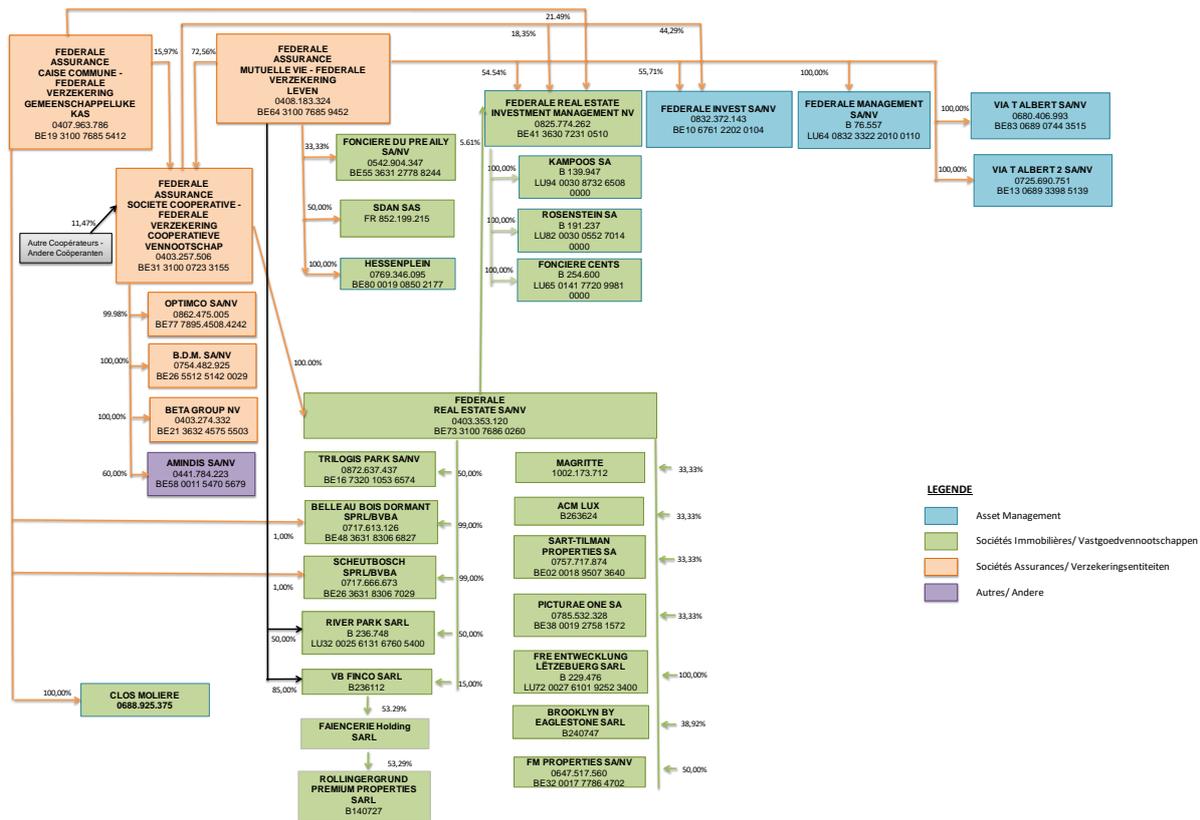
L'auditeur externe de **FEDERALE Assurance** est DELOITTE BELGIUM SC, Brussel Nationaal 1J à 1930 ZAVENTEM, représenté par monsieur Dirk VLAMINCKX.

A.1.4. Actionnaires

Au 31/12/2024, les actions de la Société Coopérative sont principalement détenues par la Mutuelle-Vie et la Caisse Commune et 11,47% sont détenus par des actionnaires externes à **FEDERALE Assurance**.

A.1.5. Position dans le groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**, ainsi que les rapports entre les différentes entités au 31 décembre 2024.



Les sociétés suivantes font également partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2024. Elles forment, avec **FEDERALE Assurance**, le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** :

1. BETA GROUPCO SA

La Société Coopérative a acquis, le 10 octobre 2024, toutes les actions de BETA GROUPCO SA, qui bénéficie d'une licence mixte pour les activités d'assurance vie et non-vie.

BETA GROUPCO SA (depuis le 1^{er} avril 2025 **FEDERALE Assurance** AAM) a une activité très limitée, étant donné qu'elle n'a été acquise qu'en octobre 2024 et qu'elle ne possède qu'un immeuble (le siège social), acquis en 2024. Pour l'année 2024, il n'y avait pas d'activités d'assurance.

2. OPTIMCO SA

L'entreprise d'assurance Optimco SA, située à Anvers, a cédé sa son activité d'assurance le 1^{er} octobre 2024 à la Société Coopérative. Depuis cette date, la SA Optimco est autorisée à distribuer, en qualité de souscripteur mandaté, des produits d'assurance au nom et pour le compte de la Société Coopérative pour les branches RC véhicules automoteurs, corps de véhicules terrestres, conducteur auto, incendie et éléments naturels, RC générale et protection juridique.

3. BRACHT, DECKERS & MACKELBERT SA (B.D.M.)

La Société Coopérative a repris, en août 2021, les activités du souscripteur mandaté BRACHT, DECKERS & MACKELBERT SA (B.D.M. en abrégé), dont le siège social est situé à Anvers.

Cette société offre des produits d'assurance non-vie et est spécialisée en navigation de plaisance. Il s'agit en général de produits de niche et de solutions d'assurance sur mesure qu'elle distribue exclusivement par un réseau de courtiers d'assurance indépendants.

4. FEDERALE REAL ESTATE SA

FEDERALE Real Estate SA est chargée de la gestion du parc immobilier de **FEDERALE Assurance**. Elle est également active dans :

- l'achat et la vente d'immeubles et de terrains ;
- les promotions et investissements immobiliers ;
- le développement et la commercialisation de lotissements ;
- le *project management* ;
- la participation dans des projets de promotion en partenariat ; et
- le *property management* et le *letting management* » pour compte propre.

Depuis juin 2024, elle est détenue à 100% par la Société Coopérative.

Ses filiales sont :

- **FM Properties SA**

Cette société, créée en 2016 et détenue à 50% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière en Belgique ou à l'étranger.

- **Trilogis Park SA**

Cette société, détenue à 50% par FEDERALE Real Estate SA, a été créée en vue du développement et de la valorisation de bâtiments à usage d'entrepôts situés à Bierset (Liège).

- **F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg SARL**

Cette filiale luxembourgeoise, créée en novembre 2018, est destinée à la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- **Scheutbosch SRL et Belle au Bois Dormant SRL**

Ces deux filiales belges (SPV), créées en décembre 2018, sont destinées spécifiquement à la valorisation de terrains situés à Molenbeek-Saint-Jean.

- **River Park SARL**

Cette société, créée en 2019 et détenue à 50% par FEDERALE Real Estate SA et à 50% par la Mutuelle Vie, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- **Sart Tilman Properties SA**

Cette société, créée en 2020 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur (Liège).

- **Picturae One SA**

Cette société, constituée en 2022 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur (Liège).

- **Brooklyn by Eaglestone SARL.**

Cette société, créée en 2020 et détenue à 38,92% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- **ACM Luxembourg SARL**

Cette société, créée en 2022 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, est une société de *project management*.

- **Magritte IMMO SA**

Cette société, constituée en 2023 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Ans (Liège).

5. FONCIERE PRE AILY SA

Cette société, détenue à concurrence de 33,33% par la Mutuelle-Vie, a pour objet la valorisation d'un lotissement situé à Liège.

6. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AXE NORD SAS (SDAN)

Cette société de droit français a été constituée en 2019 et est active dans le développement logistique et immobilier dans des zones portuaires, notamment dans le port de Dunkerque en France. Elle est, depuis 2021, détenue à 50% par la Mutuelle-Vie.

7. FEDERALE INVEST SA

Il s'agit d'une société d'investissement institutionnel à capital variable sous la forme d'une SA (organisme de placement collectif) créée en 2011, qui a pour objet de procurer à ses actionnaires les avantages d'une gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées. Elle est détenue majoritairement par la Mutuelle-Vie.

8. FEDERALE MANAGEMENT SA

Il s'agit d'une société de droit luxembourgeois qui a été créée pour la gestion des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (branche 23) et qui est détenue à 100% par la Mutuelle-Vie.

9. FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT SA (FEDERALE REIM)

La Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune détiennent ensemble avec FEDERALE Real Estate SA un fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS) qui a été créé en 2017 et qui contribue aux revenus financiers. Ce fonds est principalement actif dans la gestion de maisons de repos et de logements d'étudiants.

La SA Kampos, active dans la gestion de kots d'étudiants au Luxembourg, est détenue à 100% par FEDERALE REIM SA. Cette dernière détient également la SA Rosenstein qui a pour

but de financer la construction d'une maison de repos et de service-flats sur le site BELVAL au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la SARL Foncière Cents, constituée en 2021 et qui a pour objet le portage foncier relatif à un terrain au Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'un partenaire.

10. AMINDIS SA

La SA Amindis, détenue majoritairement par la Société Coopérative, exploite un logiciel de gestion d'actifs financiers utilisé notamment par **FEDERALE Assurance** dans le cadre de la gestion de ses actifs et du calcul du Solvency Capital Requirement (SCR).

11. VIA T ALBERT SA ET VIA T ALBERT 2 SA

Ces sociétés sont détenues à 100% par la Mutuelle-Vie depuis 2022 et ont pour objet la mise à disposition (et la maintenance) d'un projet d'infrastructure sur une partie du canal Albert.

12. VB FINCO SARL

Cette société, créée en 2019 et détenue à 85% par la Mutuelle-Vie et à 15% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg. La SARL VB Finco détient 53% de la Faiencerie Holding SARL, qui détient elle-même 100% de la Rollingergrund Premium Properties SARL. Ces deux sociétés, également actives dans la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg, font aussi partie du périmètre de consolidation.

13. CLOS MOLIÈRE SRL

Cette société, créée en 2023 et détenue à 100% par la Caisse Commune, a pour objet la promotion immobilière à Bruxelles.

14. HESSENPLEIN SA

Cette société, constituée en 2021 et détenue à 100% par la Mutuelle-Vie, a pour objet la promotion immobilière en province d'Anvers.

A.1.6. Lignes d'activités

FEDERALE Assurance commercialise des produits tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, dans la plupart des lignes d'activités (*Lines of Business - LoB*) prévues par la réglementation Solvabilité II.

1. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

La Société Coopérative commercialise et gère différents produits au sein des LoB suivantes :

Agrément	Description	LoB
Branche 01a	Accidents (individuelle et collective)	LoB 02 : Income protection insurance
Branche 02	02.I. : Revenu garanti 02.IV :.Maladie	LoB 02 : Income protection LoB 01 : Medical expense insurance
Branche 03	Corps de véhicules terrestres	LoB 05 : Other motor insurance
Branche 06	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance
Branche 08	Incendie et autres dommages aux biens	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
Branche 09		
Branche 10a	Véhicules automoteurs	LoB 04 : Motor vehicle liability insurance
Branche 12	Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance
Branche 13	Responsabilité civile (RC) générale	LoB 08 : General liability insurance
Branche 16	16.1.1. Pertes pécuniaires diverses	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
	16.1.2. Salaire garanti	LoB 12 : Miscellaneous financial loss
Branche 17	Protection juridique	LoB 10 : Legal expenses insurance

La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de quatre LoB, à savoir les assurances liées aux véhicules (« Motor vehicle liability insurance » et « Other motor insurance») ainsi que les assurances liées aux LoB « Fire and other damage to property insurance » et « General liability insurance ».

Dans cette dernière LoB, au vu du core business de **FEDERALE Assurance** qu'est le secteur de la construction, la branche «RC exploitation» joue un rôle prédominant.

La SA Optimco offre, en tant que souscripteur mandaté, des produits d'assurance au sein des branches 01a (Accidents), 03 (Corps de véhicules terrestres), 08 (Incendie), 10a (Véhicules

automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

La SA BDM offre, en tant que souscripteur mandaté, des produits d'assurance au sein des branches 1a (Accidents), 1b (Accidents du travail), 03 (Corps de véhicules terrestres), 06 (Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux), 08 (Incendie), 09 (Autres dommages aux biens), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie de son chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

2. CAISSE COMMUNE

La Caisse Commune commercialise uniquement l'activité « Accident du travail » et s'inscrit donc dans la LoB « Workers' compensation insurance » (Branches BNB 01a et 01b).

3. MUTUELLE-VIE

La Mutuelle-Vie commercialise des produits dans les trois LoB reprises ci-dessous, avec une forte prédominance dans la LoB 98 « Insurance with profit participation ».

Agrément	Description	LoB
Branche 21	Assurance vie individuelle Assurance groupe	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 26	Produits financiers	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 23	Assurance-vie	LoB 99 : Unit linked insurance
Branche 02	Assurance maladie-invalidité	LoB 98 : Insurance with profit participation
	Soins de santé	LoB 01 : Medical expense insurance

A.1.7. Zones géographiques

FEDERALE Assurance est principalement active sur le territoire belge. Toutefois, quelques activités sont exercées en libre prestation de services en France, au Luxembourg ainsi qu'aux Pays-Bas (e.a. via BDM), mais cela reste marginal par rapport aux activités en Belgique.

A.1.8. Evénements importants

Au 1^{er} avril 2025, la SA BETA GROUPCO a opéré une fusion par absorption avec la Société Coopérative et Federale Real Estate. Par la suite, la SA BETA GROUPCO a modifié sa forme juridique en une Association d'Assurance Mutuelle (AAM) et sa dénomination pour devenir FEDERALE Assurance. Des étapes complémentaires sont prévues au cours de l'exercice 2025 afin d'intégrer d'autres sociétés du groupe au sein de l'AAM FEDERALE Assurance.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Société Coopérative

1. DONNEES QUANTITATIVES

Au 31/12/2023

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets		Z Axis		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance		Total				
			Medical expense insurance											Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	
			C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0130	C0140	C0160	C0200										
Premiums written	Gross - Direct Business	RD110	887,827.84	6,119,143.32	46,134,585.25	34,528,077.37	3,929,642.94	77,163,838.14	45,928,198.48	5,464,500.03	2,495,491.07							222,540,474.42						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00							0.00						
	Reinsurers' share	RD140	434,450.00	524,163.85	3,133,450.10	1,992,883.48	1,471,291.44	7,565,056.40	8,092,217.90	0.00	0.00			111,897.12			34,588.37	146,482.49						
	Net	RD200	453,377.78	5,494,983.47	43,001,135.15	32,535,193.89	2,458,351.50	69,588,781.69	37,633,950.50	5,464,500.03	2,495,491.07			111,897.12			34,588.37	199,473,423.99						
Premiums earned	Gross - Direct Business	RD110	887,854.59	6,097,806.42	46,099,623.32	33,979,541.88	3,886,875.89	75,300,840.17	39,059,318.78	5,478,824.40	2,496,011.33							213,296,388.37						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00							0.00						
	Reinsurers' share	RD140	439,598.05	524,163.85	3,133,450.10	1,992,883.48	1,471,291.44	7,565,056.40	1,191,349.33	0.00	0.00			111,897.12			34,588.37	146,482.49						
	Net	RD300	448,256.54	5,473,642.57	42,966,173.21	31,986,658.16	2,424,584.25	67,739,883.71	37,867,967.40	5,478,824.40	2,496,011.33			111,897.12			34,588.37	197,027,958.05						
Claims incurred	Gross - Direct Business	RD110	589,958.91	1,920,282.72	31,103,977.17	19,576,128.82	1,885,658.01	35,468,307.98	19,197,322.89	3,201,827.94	1,888,554.32							114,800,216.78						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00							0.00						
	Reinsurers' share	RD140	278,006.45	296,238.09	4,483,758.33	9,822.86	1,300,557.10	2,283,833.89	470,448.00	0.00	0.00			0.00			-4,955.80	8,059,898.43						
	Net	RD400	311,892.46	1,624,044.63	26,620,218.84	19,596,207.16	585,296.90	33,204,474.19	19,767,770.89	3,201,827.94	1,888,554.32			0.00			-4,955.80	106,865,381.53						
Expenses incurred	RD550	320,277.49	2,622,994.61	16,875,847.96	12,130,337.86	816,787.57	34,289,487.10	19,183,706.32	2,119,448.89	1,216,493.52								89,363,380.33						
Total technical expenses	RF300																	89,363,380.33						

Au 31/12/2024

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets		Z Axis		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance		Total				
			Medical expense insurance											Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	
			C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0130	C0140	C0160	C0200										
Premiums written	Gross - Direct Business	RD110	862,845.59	6,963,851.59	56,481,013.42	40,020,944.39	3,433,178.07	83,847,312.30	49,413,405.99	7,044,821.43	2,750,202.84							250,597,213.43						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120																	0.00					
	Reinsurers' share	RD140	425,058.78	653,282.80	3,927,500.75	1,958,470.24	1,420,816.98	8,197,191.45	9,808,606.48	0.00	0.00						940.91	28,391,868.37						
	Net	RD200	437,586.78	6,310,568.79	52,553,512.67	38,062,474.14	2,012,359.09	75,450,120.84	39,604,796.40	7,044,821.43	2,749,261.93						2,749,261.93	224,205,348.05						
Premiums earned	Gross - Direct Business	RD110	865,221.44	6,953,479.04	55,158,792.97	39,279,594.62	3,452,199.98	82,022,002.72	41,057,233.22	6,846,319.55	2,750,188.23							238,385,031.67						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120																	0.00					
	Reinsurers' share	RD140	386,712.88	653,282.80	3,927,500.75	1,958,470.24	1,420,816.98	8,197,191.45	2,887,408.39	0.00	0.00						940.91	19,412,324.39						
	Net	RD300	488,508.56	6,300,196.24	51,231,292.22	37,321,124.29	2,031,383.00	73,824,911.25	38,169,824.83	6,846,319.55	2,749,247.32						2,749,247.32	218,972,707.28						
Claims incurred	Gross - Direct Business	RD110	482,690.11	3,304,407.18	64,382,491.31	23,428,038.71	1,020,388.15	37,283,557.51	23,468,794.52	4,777,238.17	1,738,915.48							149,646,399.13						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	RD120																	0.00					
	Reinsurers' share	RD140	227,678.82	774,614.02	11,922,913.62	-100,226.13	348,753.31	1,358,277.87	305,405.25	0.00	0.00						-11,348.05	-11,348.05						
	Net	RD400	255,011.29	2,429,793.16	42,459,577.69	23,528,263.84	673,612.84	35,905,279.93	23,163,389.27	4,777,238.17	1,738,915.48						-11,348.05	134,969,756.62						
Expenses incurred	RD550	334,708.94	3,077,184.37	21,217,481.47	14,627,450.61	489,234.86	38,978,100.20	21,423,418.47	2,988,998.18	1,388,079.79								104,962,630.63						
Balance - other technical expenses/income	RF210																	0.00						
Total technical expenses	RF300																	104,962,630.63						

2. ANALYSE QUANTITATIVE

Comme ce fut le cas les deux années précédentes, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+ 12,5%). En 2024, il s'élève à € 250,6 millions. Il convient de noter que le chiffre d'affaires réalisé par Optimco est intégré dans ce montant.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) de 2024 est en augmentation à la suite de l'intégration d'Optimco dans le portefeuille et aux augmentations exceptionnelles de réserves pour prise en compte du nouveau tableau indicatif (communiqué en décembre 2024). Combinée à un encaissement en progression moins importante, elle impacte négativement le ratio combiné brut (le rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui augmente de 97,3 % en 2023 à 118,3% en 2024. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation continuent à augmenter (+20,9%) mais, comme c'est le cas pour l'encaissement, il convient de tenir compte de l'intégration d'Optimco au 1^{er} octobre 2024.

Les résultats financiers ont connu une baisse de € 3,2 millions : les résultats récurrents diminuent de € 2,3 millions et les revenus non-récurrents ont pour leur part régressé de € 0,96 million. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, bien qu'en recul de € 2,1 millions, après prélèvement de € 23,3 millions dans la provision pour égalisation et catastrophes.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

a. Auto

i. Responsabilité Civile (R.C.)

L'encaissement (+ 22,4% : de € 46,1 millions en 2023 à € 56,5 millions en 2024) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers. L'intégration d'Optimco à partir du 01/10/2024 a été le moteur de cette croissance.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), se dégrade (162,6%), principalement à la suite de l'augmentation des réserves, afin de prendre en compte le nouveau tableau indicatif.

ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient également leur encaissement augmenter (+ 15,5% dont 10,0% dus à l'intégration d'Optimco: de € 34,6 millions en 2023 à € 40,0 millions en 2024).

Le ratio combiné net de réassurance se dégrade néanmoins (101,3%). Cette évolution est notamment due à une augmentation significative des coûts de réparation des véhicules accidentés. Ce constat vaut tout particulièrement pour les véhicules immobilisés.

b. Responsabilités civiles (autres que Auto)

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance de l'encaissement observée au cours des trois dernières années s'accroît encore en 2024 (+ 7,6% : de € 40,1 millions en 2022 à € 45,9 millions en 2023 à € 49,4 millions en 2024). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins des différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1%), et redevenu favorable en 2021 et 2022, se dégrade à nouveau depuis 2023, (127,6% pour 2024). Cela s'explique en partie par l'impact du tableau indicatif 2024 sur les provisions pour sinistres et les hypothèses actuarielles ajustées. Ces chiffres incitent la Société Coopérative à poursuivre ses efforts afin de maîtriser ses frais d'exploitation et veiller à la qualité de son portefeuille.

c. Incendie

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+ 8,5% : de € 76,0 millions en 2023 à € 82,5 millions en 2024). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de l'augmentation tarifaire en 2024 et de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, défavorable de 2020 à 2022, s'est significativement redressé en 2023 et reste favorable en 2024 (98,2%). Les aléas climatiques connus en 2021 et 2022 ne se sont pas reproduits en 2024.

d. Assurances techniques

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (ouvrage déterminé et abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement continue de progresser en 2024 (+ 10,2%) pour les assurances techniques.

e. Solvabilité

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité sous les normes Solvency II. Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité s'élève à 198%.

f. Ristournes

Le conseil d'administration n'octroiera pas de ristournes relatives à l'exercice 2024 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise précédemment concernant l'affectation des résultats, **FEDERALE Assurance** a privilégié la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et d'autres sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des processus internes, en leur proposant de nouvelles solutions d'assurance et en mettant à leur disposition de nouveaux canaux et outils digitaux.

A.2.2. Caisse Commune

1. DONNÉES QUANTITATIVES

Au 31/12/2023

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)						
				Line of Business for: non-life insurance and		Total
				Workers' compensation insurance		
				C0030	C0200	
	Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	88,166,518.41	88,166,518.41	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0.00	
		Reinsurers' share	R0140	851,566.68	851,566.68	
		Net	R0200	87,314,951.73	87,314,951.73	
	Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	88,166,518.41	88,166,518.41	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0.00	
		Reinsurers' share	R0240	851,566.68	851,566.68	
		Net	R0300	87,314,951.73	87,314,951.73	
	Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	74,397,952.49	74,397,952.49	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0.00	
		Reinsurers' share	R0340	487,774.25	487,774.25	
		Net	R0400	73,910,178.24	73,910,178.24	
	Expenses incurred		R0550	19,028,183.87	19,028,183.87	
	Total technical expenses		R1300		19,028,183.87	

La charge des sinistres

Malgré une légère hausse de la charge absolue des sinistres (+ 6,1%, elle s'élève pour 2024 à € 105,7 millions), le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes continue, comme en 2023, à évoluer favorablement. Comme évoqué ci-dessus, les principaux facteurs de cette évolution favorable ont été le monitoring permanent du portefeuille clients et les efforts de sensibilisation et de prévention menés auprès de ces derniers.

Le nombre absolu de sinistres est en hausse de 6,6% et s'élève à 10.015 dossiers. La Caisse Commune a, en 2024, déploré trois sinistres très graves ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50% et cinq cas mortels pris en charge (contre onze en 2023).

Cette baisse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence, assortie de résultats chiffrés tangibles, de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont en effet conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Le ratio de solvabilité, déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 202% au 31 décembre 2024.

Ristournes

Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de ristournes relatives à l'exercice 2024 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise précédemment concernant l'affectation des résultats, **FEDERALE Assurance** a privilégié la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et d'autres sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des processus internes, en leur proposant de nouvelles solutions d'assurance et en mettant à leur disposition de nouveaux canaux et outils digitaux.

A.2.3. Mutuelle-Vie

1. DONNÉES QUANTITATIVES

Au 31/12/2023

S.05.01.01.02 Life				Sheets	Z Axis:				
				Line of Business for: life insurance obligations					
				Medical expense insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total		
				C0210	C0220	C0230	C0300		
Premiums written	Gross	R1410	865,942.53	192,882,505.94	1,978,801.33	195,727,249.80			
	Reinsurers' share	R1420	433,218.71	1,135,403.94	0.00	1,568,622.65			
	Net	R1500	432,723.82	191,747,102.00	1,978,801.33	194,158,627.15			
Premiums earned	Gross	R1510	865,942.53	192,882,505.94	1,978,801.33	195,727,249.80			
	Reinsurers' share	R1520	433,218.71	1,135,403.94	0.00	1,568,622.65			
	Net	R1600	432,723.82	191,747,102.00	1,978,801.33	194,158,627.15			
Claims incurred	Gross	R1610	527,671.32	217,961,963.55	5,114,317.38	223,603,952.25			
	Reinsurers' share	R1620	252,585.65	1,235,989.40	0.00	1,488,575.05			
	Net	R1700	275,085.67	216,725,974.15	5,114,317.38	222,115,377.20			
Expenses incurred		R1900	1,136,989.05	34,175,316.42	0.00	35,312,305.47			
Balance - other technical expenses/income		R2510				0.00			
Total technical expenses		R2600				35,312,305.47			
Total amount of surrenders		R2700		0.00		0.00			

Au 31/12/2024

S.05.01.01.02 Life				Sheets	Z Axis:				
				Line of Business for: life insurance obligations					
				Medical expense insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total		
				C0210	C0220	C0230	C0300		
Premiums written	Gross	R1410	3,326,404.89	181,494,758.05	1,961,324.23	186,782,487.17			
	Reinsurers' share	R1420	461,928.70	1,670,222.09		2,132,150.79			
	Net	R1500	2,864,476.19	179,824,535.96	1,961,324.23	184,650,336.38			
Premiums earned	Gross	R1510	3,326,404.89	181,494,758.05	1,961,324.23	186,782,487.17			
	Reinsurers' share	R1520	461,928.70	1,670,222.09		2,132,150.79			
	Net	R1600	2,864,476.19	179,824,535.96	1,961,324.23	184,650,336.38			
Claims incurred	Gross	R1610	451,186.36	212,209,168.17	940,904.41	213,601,258.94			
	Reinsurers' share	R1620	225,615.32	415,085.80		640,701.12			
	Net	R1700	225,571.04	211,794,082.37	940,904.41	212,960,557.82			
Expenses incurred		R1900	1,341,396.90	40,532,159.17		41,873,556.07			
Balance - other technical expenses/income		R2510				0.00			
Total technical expenses		R2600				41,873,556.07			

2. ANALYSE QUANTITATIVE

Après avoir connu une progression de 4,1% en 2023, l'encaissement de la Mutuelle-Vie se rétracte en 2024 (- 4,6%). Les résultats financiers récurrents augmentent de € 12,7 millions. La réduction du profil de risque du portefeuille s'est poursuivie. Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer, ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 21,0%. Le résultat réalisé permet à la Mutuelle-Vie d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2024 est reparti à la baisse, après avoir connu une hausse en 2023. Une tendance néanmoins contrastée.

Assurances-vie pour particuliers

L'évolution de l'encaissement est générale pour les assurances-vie individuelles : il diminue (- 9,6%) en branche 21, mais connaît un quasi-statu quo en branche 23 (- 0,9%). Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée pour l'épargne-pension (- 10,0%) que pour la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (- 18,4%).

Ce tassement s'explique principalement par l'inversion de la courbe des rendements. Les taux d'intérêt à court terme ont été plus élevés que les taux à long terme, entraînant une perte d'attrait pour les solutions de placement à long terme (produits avec un horizon de placement de minimum 8 ans). Les produits à court terme ont connu un renouveau en termes d'attractivité (comptes à terme, ...), du fait de l'offensive des banques suite à l'expiration du bon d'état et de l'anticipation de la baisse annoncée des taux d'intérêts à court terme. La réponse de la Mutuelle-Vie à cette conjoncture a été le lancement du produit Nova Invest 3Y (voir ci-après - point 'Contrats de capitalisation – branche 26').

La baisse enregistrée en épargne-pension et Pension Libre Complémentaire pour Indépendants est à nuancer : la vente d'une part (minoritaire) du portefeuille Vie Individuelle classique à Monument Re Belgium en 2023 explique largement cette baisse. Si l'on excluait l'effet de cette vente, l'encaissement en épargne-pension serait en quasi-statu quo (+ 0,3%).

La stabilité de l'encaissement en branche 23 reflète la recherche, par les épargnants et investisseurs, de solutions davantage axées sur la sécurité, compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêts à court et à long termes au cours des deux dernières années. Ils se sont donc prioritairement tournés vers des produits à court et à moyen termes.

Les produits de la branche 23 ont connu des rendements positifs en 2024. Bien que les inquiétudes persistantes concernant l'inflation élevée, les niveaux des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques aient dominé l'année, les marchés des actions et obligataires se sont redressés en 2024.

L'encaissement de Vita Flex 44, la solution flexible permettant une combinaison des branches 21 et 23, a connu une baisse de 33,6%.

Comme en 2023, la part des primes versées en branche 23 reste minoritaire, mais progresse néanmoins (30,9% en 2024 pour 21,7% en 2023) par rapport aux versements effectués en branche 21. La garantie offerte sur le taux d'intérêt reste privilégiée par les épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements.

Assurances-vie pour entreprises

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances de groupe de la branche 21 poursuit sa croissance (+ 4,4%), notamment du fait de l'indexation des salaires dans le segment EB (*Employee Benefits*). Il convient de tenir compte de la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés depuis ce moment et que, comme les années précédentes, l'encaissement de 2024 a été réalisé exclusivement sur des contrats existants.

Contrats de capitalisation (branche 26)

Après une hausse importante du chiffre d'affaires en 2023 (+23,4%), l'encaissement en branche 26 a connu un recul de 9,6%. L'encaissement résulte principalement de deux facteurs:

- le partenariat de la Mutuelle-Vie avec Korfine, qui distribue des contrats branche 26 permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire. Il convient de noter que le marché de la location a connu une baisse en 2024 ;
- les versements sur le compte de capitalisation Nova Deposit, distribué par son propre réseau de vente.

En août 2024, la Mutuelle-Vie a lancé le produit Nova Invest 3Y, qui offre un taux d'intérêt garanti sur 3 ans. Cette solution est offerte tant aux personnes physiques que morales. Le lancement de Nova Invest 3Y permet à la Mutuelle-Vie de proposer à ses clients des solutions d'épargne et placement à court, moyen et long termes et de répondre ainsi à un besoin du marché.

Solvabilité

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 197% au 31 décembre 2024.

Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2024 appréciables.

Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée, contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2024			
Produits financiers			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest.2	0,00 à 2,00%	0,00 à 1,00%	1,00 à 2,00%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,60%	1,60%
Vita Pension	1,75%	0,25%	2,00%
Vita Flex 44 Pension (NEW)	1,75 %	0,55%	2,30%
Vita Flex	2,00 %	0,20%	2,20%
Vita PCLI	1,75%	0,25%	2,00%
Vita Flex 21 PCLI (NEW)	1,75%	0,55%	2,30%
Nova Invest 10Y	0,15 à 2,00%	0,00 à 0,95%	1,10% à 2,00%
Nova Invest 3Y (NEW)	2,85%	0,15%	3,00%
Fonds (Branche 23)	Rendement net		
FEDERALE - Euro Equities growth	-5,0%		
FEDERALE - Euro Bonds opportunities	2,0%		
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic	-5,3%		
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)	0,0%		
FEDERALE - Fidelity Word (Equities)	18,5%		

FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)	10,2%
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)	8,4%
FEDERALE Pension	-3,2%

Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
F-MANAGER VIP	1,75%	0,25%	2,00%
F-MANAGER	1,25%	0,00%	1,25%
F-BENEFIT	0,25% à 3,75%	0,00 à 1,25%	1,50 à 3,75%

A.2.4. Groupe FEDERALE Assurance

Au 31/12/2023

	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	Total
Premiums written	1,854,081.72	5,494,959.47	87,314,951.73	72,437,854.30	43,387,434.27	2,458,551.50	72,917,454.81	39,054,878.17	10,064,965.19	2,496,491.07	111,897.12	34,585.37	337,628,104.71
Premiums earned	1,843,248.33	5,473,624.57	87,314,951.73	71,989,001.78	42,697,099.42	2,427,584.25	70,997,105.44	39,037,089.84	9,972,503.59	2,496,501.33	111,897.12	34,585.37	334,395,192.78
Claims incurred	536,210.33	1,624,074.63	73,910,178.24	44,456,647.01	25,110,295.12	585,298.90	34,625,110.20	20,068,933.24	5,036,054.99	1,986,554.32	0.00	-4,955.80	207,934,401.18
Expenses incurred	1,912,543.33	2,622,994.61	19,028,183.87	30,995,725.08	16,169,989.84	616,787.57	36,444,429.13	19,925,003.30	5,754,787.56	1,216,493.55	0.00	0.00	134,686,937.84
Other expenses													0.00
Total expenses													134,686,937.84

S.05.01.01.02 Life			Insurance with profit participation	Total
Premiums written	Gross	R1410	192,882,505.94	192,882,505.94
	Reinsurers' share	R1420	1,135,403.94	1,135,403.94
	Net	R1500	191,747,102.00	191,747,102.00
Premiums earned	Gross	R1510	192,882,505.94	192,882,505.94

	Reinsurers' share	R1520	1,135,403.94	1,135,403.94
	Net	R1600	191,747,102.00	191,747,102.00
Claims incurred	Gross	R1610	217,961,963.55	217,961,963.55
	Reinsurers' share	R1620	1,235,989.40	1,235,989.40
	Net	R1700	216,725,974.15	216,725,974.15
Expenses incurred		R1900	34,175,316.42	34,175,316.42
Other expenses		R2500		0.00
Total expenses		R2600		34,175,316.42

Au 31/12/2024

S.05.01.02.02 Life				Z Axis:	
				Line of Business for: life insurance obligations	Total
				Insurance with profit participation	
				C0220	C0300
Premiums written	Gross	R1410	180,478,266.30	180,478,266.30	
	Reinsurers' share	R1420	105,526.72	105,526.72	
	Net	R1500	180,372,739.58	180,372,739.58	
Premiums earned	Gross	R1510	180,478,266.30	180,478,266.30	
	Reinsurers' share	R1520	105,526.72	105,526.72	
	Net	R1600	180,372,739.58	180,372,739.58	
Claims incurred	Gross	R1610	212,209,168.17	212,209,168.17	
	Reinsurers' share	R1620	415,085.80	415,085.80	
	Net	R1700	211,794,082.37	211,794,082.37	
Expenses incurred		R1900	40,532,159.17	40,532,159.17	
Balance - other technical expenses/income		R2510			-288,344.62
Total technical expenses		R2600			40,243,814.55
Total amount of surrenders		R2700			

S.05.01.02.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				Sheets		Z Axis:										
				Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Total	
				Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss			
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0120	C0200		
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	2,583,787.21	6,963,851.56	95,653,158.53	80,061,250.52	48,069,533.11	3,433,176.07	86,470,782.17	50,465,276.84	10,656,615.72	2,750,202.84	388,307,614.57			
	Gross - Non-proportional Reinsurers' share	R0130											0.00			
	Net	R0140	939,706.25	653,282.80	883,920.20	5,501,706.00	1,958,470.24	1,420,816.98	8,382,546.35	8,875,955.73	0.00	940.91	29,017,405.91			
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	1,644,060.90	6,310,568.75	94,769,238.27	75,159,484.52	46,711,062.87	2,012,359.09	78,088,235.82	40,588,321.11	10,656,615.72	2,749,261.93	358,090,209.06			
	Gross - Non-proportional Reinsurers' share	R0230											0.00			
	Net	R0240	2,580,263.13	6,963,479.04	95,653,158.53	79,037,690.72	47,700,565.04	3,452,199.98	84,821,200.20	42,084,008.82	10,396,347.93	2,750,188.23	375,429,001.42			
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	859,860.28	3,304,407.18	96,619,786.17	68,153,757.80	28,062,349.22	1,020,366.15	38,704,320.46	23,787,427.16	5,620,704.50	1,738,915.46	267,771,893.39			
	Gross - Non-proportional Reinsurers' share	R0330											0.00			
	Net	R0340	384,742.21	2,529,793.16	96,381,233.78	55,976,101.54	28,162,573.35	673,612.84	37,268,963.11	23,454,011.10	5,620,704.50	1,738,915.46	251,790,641.08			
Expenses incurred		R0550	1,947,110.45	3,043,758.79	19,496,713.25	32,938,854.01	18,234,537.00	493,359.22	40,555,350.67	21,737,095.28	5,278,479.36	1,356,113.07	145,081,371.70			
Balance - other technical expenses/income		R1210											-8,361,025.89			
Total technical expenses		R1300											136,720,345.81			

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Société Coopérative

TECHNIQUE + NON-TECHNIQUE	SC	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Delta	Delta (%)
Résultats récurrents		16,57	18,84	19,57	-2,27	-12,05%
Résultats non récurrents		1,43	2,39	7,06	-0,96	-40,08%
		18,00	21,23	26,63	-3,23	-15,21%

Les taux sans risque sont restés à un niveau élevé en 2024. Les effets de la continuation de la réduction du profil de risque (*de-risking*) ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont continué d'impacter négativement le niveau des résultats récurrents. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Le rendement récurrent s'est érodé passant de 3,67% il y a un an à 2,97%.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € 3,2 millions, à € 18,0 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non-techniques) sont en baisse de € 2,27 millions, à € 16,57 millions, pour la cause mentionnée ci-dessus.

Les revenus non-récurrents (techniques + non-techniques) sont en baisse de € 0,96 million, à € 1,43 million, actés sur des plus-values sur actifs immobiliers et impactés par une réduction de valeur sur des dossiers crédits.

A.3.2. Caisse Commune

CC - TECHNIQUE et NON-TECHNIQUE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Delta
Résultats récurrents	24,51	25,47	25,30	-0,96
Résultats non-récurrents	10,93	-1,71	9,03	12,65
	35,45	23,76	34,34	11,69

Le rendement sur portefeuille a continué de s'éroder passant de 3,22% à 2,94%, essentiellement consécutif aux mesures de *de-risking*.

Les effets de la poursuite de la réduction du profil de risque (*de-risking*) ont pu être compensés par la hausse des taux sans risque. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II. Les positions en titres d'états inflatés ont été considérablement renforcées.

Les résultats financiers totaux sont en hausse de € 11,69 millions, à € 35,45 millions (techniques + non-techniques). Cette hausse est attribuable à d'importantes plus-values sur actions et immeubles. Les revenus récurrents ont légèrement baissé (- € 0,96 million) à un niveau de € 24,51 millions.

A.3.3. Mutuelle-Vie

MV hors BR 23	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Delta
Récurrent Vie	81,80	69,04	79,69	12,76
Non-récurrent Vie	5,49	-3,44	-21,40	8,94
Récurrent Non-Vie	0,12	0,16	-0,05	-0,04
Non-récurrent Non-Vie	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	87,41	65,76	58,24	21,65
Récurrent Non-technique	0,46	0,52	0,49	-0,06
Non-récurrent Non-technique	0,16	0,06	-0,06	0,11
Total Vie – Non-Vie Non-technique	88,04	66,34	58,68	21,69
Total récurrent	82,38	69,73	80,13	12,65
Total non-récurrent	5,66	-3,39	-21,46	9,04
Total Vie – Non-Vie Non-technique	88,04	66,34	58,68	21,69

La réduction du profil de risque (*de-risking*) s'est poursuivie, mais n'a plus impacté le niveau des résultats financiers de la société.

Les résultats financiers totaux (hors branche 23) sont en hausse de € 21,69 millions, à € 88,04 millions.

Les résultats récurrents sont en hausse de € 12,65 millions, à € 82,38 millions, suite à la hausse des revenus provenant de dividendes et d'intérêts.

Le rendement récurrent est en hausse, passant de 3,23% à 3,64% par rapport à 2023.

Les revenus non-récurrents augmentent de + € 9,04 millions. Il s'agit d'une combinaison de plus-values sur actions et immeubles et de réductions de valeur sur des dossiers crédit, dans un contexte de taux élevés délicat pour certains émetteurs.

A.3.4. Groupe consolidé FEDERALE Assurance

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe **FEDERALE Assurance** dispose d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'année 2024 a été marquée comme les deux années précédentes par une politique d'investissement axée sur la réduction du risque au niveau des trois entreprises d'assurance. Cette politique s'est traduite par une réduction des poches d'actions et d'obligations d'entreprises au bénéfice d'obligations d'état et d'autres emprunts sécurisés.

L'activité d'asset management immobilier est effectuée par la SA FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT. Celle-ci a clôturé l'année 2024 par une stabilité de son bénéfice à € 13,0 millions. Le résultat distribuable a baissé de € 11,0 millions à € 10,2 millions, malgré une occupation quasi complète des actifs, suite à la hausse des coûts de dette, essentiellement au bénéfice de la Mutuelle-Vie.

A.4. Résultats des autres activités

La Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune détiennent ensemble diverses sociétés immobilières qui contribuent aux revenus financiers.

A.5. Autres informations

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Description du système

1. LE GROUPE D'ASSURANCE FEDERALE ASSURANCE

Afin de favoriser une gestion efficace et prudente de leurs activités et des risques inhérents à leur modèle d'entreprise, les quatre entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#), qui forment entre elles un consortium, ont adopté une structure de gestion centralisée opérant une distinction claire entre :

- la direction concrète et la gestion journalière effectuées par le comité de direction ;
- la surveillance de celles-ci par les conseils d'administration.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer son efficacité : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

À partir d'avril 2025, un comité immobilier sera également créé au sein du conseil d'administration afin de suivre les activités immobilières qui servent de placement à [FEDERALE Assurance](#).

En outre, le conseil consultatif, est chargé d'émettre des avis sur des questions spécifiques à la demande du conseil d'administration.

a. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exclusion de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Il assume la responsabilité finale de [FEDERALE Assurance](#) et s'organise par un règlement d'ordre intérieur qu'il établit, tant pour lui-même que pour les autres instances de gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

Le conseil d'administration est notamment chargé :

- de définir et superviser la stratégie, la politique générale de [FEDERALE Assurance](#) en ce compris la politique commerciale, la politique en matière de gestion des risques, les diversifications, les acquisitions et désinvestissements ainsi que les objectifs et les valeurs ;
- d'approuver et d'évaluer régulièrement l'efficacité du système de gouvernance;
- de superviser les activités du comité de direction;
- d'évaluer régulièrement le fonctionnement du contrôle interne et de s'assurer que ce contrôle procure un degré de certitude raisonnable quant à la fiabilité du processus de *reporting* de l'information financière;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes (à savoir la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de compliance et la fonction d'audit interne), le commissaire agréé et les

autorités de contrôle; le cas échéant par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques ;

- d'adopter et d'évaluer régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et d'assurer la surveillance de sa mise en œuvre.

b. Le comité de direction

Le comité de direction, agissant comme organe collégial, est chargé, sous la présidence du CEO, en application de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration, de la direction effective et de la gestion journalière de **FEDERALE Assurance** ainsi que de sa représentation.

Il est collectivement responsable envers le conseil d'administration.

Les missions du comité de direction sont notamment :

- d'assurer la direction des activités de **FEDERALE Assurance** conformément aux objectifs stratégiques fixés par le conseil d'administration et à ses décisions ;
- de fournir en temps utile au conseil d'administration toutes les informations relatives aux activités de **FEDERALE Assurance** et de faire rapport au conseil d'administration sur sa situation financière et sur tous les aspects nécessaires à l'exécution de ses obligations et à son fonctionnement efficace ;
- de mettre en place des structures organisationnelles et opérationnelles conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations de **FEDERALE Assurance** ;
- de veiller à mettre en œuvre la politique de rémunération et la politique d'intégrité qui ont été adoptées par le conseil d'administration ;
- de mettre en œuvre la politique de gestion des risques, définie par le conseil d'administration, en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques.

c. Les comités spécialisés

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dossiers soumis au conseil d'administration et préparer les décisions de ce dernier, deux comités spécialisés ont été constitués en son sein: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. En 2025, un troisième comité spécialisé a été créé : le 'comité immobilier'.

i. Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est chargé entre autres :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de ses activités, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- de conseiller le conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques et sur les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie et de l'appétence au risque par le comité de direction.

Le comité soumet également au conseil d'administration la proposition de nomination (ou de renouvellement) et de rémunération du commissaire agréé.

ii. Le comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération émet entre autres un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat au sein du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé, des administrateurs exécutifs et des membres du conseil consultatif.

Il émet également un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

d. Le conseil consultatif

Le conseil consultatif est chargé de faire part de son avis au conseil d'administration en matière de stratégie et de politique commerciale, de sujets relatifs aux activités d'assurance et chaque fois que le conseil d'administration et le comité de direction le jugent utile.

Le conseil consultatif est consulté obligatoirement en matière de modification de statuts, modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, octroi de ristournes et de participations bénéficiaires et nomination du président du conseil d'administration.

2. LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE CONSOLIDE FEDERALE ASSURANCE

Les conseils d'administration des autres sociétés du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont composés, en règle, d'un ou de plusieurs membres du comité de direction de [FEDERALE Assurance](#).

Cela permet une meilleure intégration des différentes filiales dans le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) et la poursuite d'une stratégie et d'une gestion cohérentes.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière et s'inscrit dans la politique générale de bonne gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

Les principes généraux de la politique de rémunération et toute modification qui y est apportée sont approuvés par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération et du comité d'audit et des risques.

Le comité de direction veille à la mise en œuvre correcte de cette politique.

1. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération et les pratiques de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de [FEDERALE Assurance](#) et comportent des mesures de prévention de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de **FEDERALE Assurance**.

La politique de rémunération de **FEDERALE Assurance** est alignée sur sa politique en matière de durabilité. Les principes de prudence et d'efficacité qu'elle applique aux investissements se reflètent également dans sa politique de rémunération. **FEDERALE Assurance** vise, en effet, à éviter dans cette politique une prise de risques excessive lorsqu'elle investit l'argent de ses clients, y compris en respectant sa politique d'investissement durable.

2. PRATIQUES DE REMUNERATION EN VIGUEUR POUR TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

La structure de rémunération de **FEDERALE Assurance** comprend actuellement deux composantes :

- une rémunération fixe : chaque collaborateur reçoit un salaire de base qui correspond à sa fonction, à ses compétences et son expérience. La rémunération fixe est octroyée sur base d'un barème propre à **FEDERALE Assurance**.
- une rémunération variable à court terme : chaque collaborateur peut prétendre à un complément éventuel, sous la forme de primes d'encouragement. Les collaborateurs reçoivent ces primes en fonction de la réalisation d'objectifs annuels individuels et collectifs dont certains sont liés à la durabilité.

Les membres de l'encadrement supérieur, qui exercent leurs activités dans le cadre d'un contrat de travail, peuvent également bénéficier d'une gratification. L'attribution de celle-ci aux cadres supérieurs (à savoir les (senior) managers, les deputy counselors et les senior advisors) est soit décidée par le comité de direction suivant des critères prédéfinis, soit fixée dans les conventions conclues avec eux.

Le salaire fixe des collaborateurs du réseau de vente est complété par une partie variable, qui est soit déterminée sur base de la qualité et de la quantité de nouveaux contrats (pour les gérants de bureaux (mobiles), les attachés commerciaux et les *local sales support*), soit constituée par le paiement de commissions (pour les conseillers).

FEDERALE Assurance veille à obtenir l'avis de la fonction de *compliance* sur la détermination des rémunérations variables en fonction d'objectifs commerciaux et des *incentives* et à ce qu'elle puisse assurer le contrôle de leur impact dans le cadre des exigences en matière de distribution de produits d'assurance et de conflits d'intérêts.

Le plan stratégique Shape25 a enfin pour ambition de faire évoluer progressivement et résolument la politique de rémunération vers une plus large prise en compte de la performance et de l'innovation.

3. REGLES APPLICABLES A LA CATEGORIE DES « IDENTIFIED STAFF »

La politique de rémunération comporte des dispositions spécifiques relatives aux personnes qui forment la catégorie des « *Identified Staff* ». Il s'agit :

- des membres du conseil d'administration ;
- des membres du comité de direction ;

- des responsables des fonctions de contrôle indépendantes ;
- des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle, exercée individuellement ou au sein d'un groupe, a eu ou est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risque des entreprises d'assurance (*risk takers*).

a. Membres du conseil d'administration

Les administrateurs non-exécutifs ont droit, durant leur mandat, à une rémunération fixe et à un jeton de présence par réunion à laquelle ils assistent, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Leur rémunération est déterminée en fonction des responsabilités qu'ils assument et du temps consacré à leur fonction.

Leur rémunération n'est pas liée aux résultats de [FEDERALE Assurance](#). Ils ne bénéficient en outre ni d'avantages en nature, ni d'avantages liés aux plans de pension.

Les administrateurs non-exécutifs ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

Les administrateurs exécutifs exercent leur mandat d'administrateur à titre gratuit.

b. Membres du comité de direction

La rémunération des membres du comité de direction se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable à court terme, dont le paiement est partiellement différé.

La rémunération fixe des membres du comité de direction est déterminée par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Elle est fixée en fonction de leur expérience et de leur expertise, ainsi que des responsabilités qu'ils assument, mais aussi en fonction des conditions du marché prévalant pour des fonctions et profils équivalents.

La rémunération variable est fixée en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de *Key Performance Indicators* (KPI), intégrant également des objectifs en matière de durabilité conformes à la stratégie de [FEDERALE Assurance](#) en la matière, déterminés par le comité de nomination et de rémunération. Le pourcentage de réalisation de ces KPI est fixé par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération n'est pas considérée comme importante au sens des dispositions légales et réglementaires en la matière.

L'administrateur-délégué et les membres du comité de direction exercent leurs activités sous le statut d'indépendant.

c. Responsables de fonctions de contrôle indépendantes

Ces membres du personnel sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable n'est, en aucun cas, liée aux performances des services opérationnels concernés ou des domaines d'activités contrôlés.

d. « Risk Takers »

Le *chief investment officer* (CIO) et les responsables de la souscription en assurance vie et non-vie sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs annuels liés à leur fonction. Elle n'est en aucun cas liée aux performances des secteurs opérationnels concernés.

B.2. Exigences d'expertise et d'honorabilité

B.2.1. Exigences « Fit & Proper »

Les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction afin de garantir une gestion saine et prudente de [FEDERALE Assurance](#) ainsi que d'une honorabilité professionnelle irréprochable.

Les exigences d'expertise, d'honorabilité professionnelle, d'indépendance d'esprit, d'investissement en temps et d'aptitude collective sont décrites dans la dernière version de la politique « Fit & Proper » de [FEDERALE Assurance](#), approuvée par le conseil d'administration ainsi que dans les profils de fonction établis pour les administrateurs non-exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

Lors de l'évaluation de l'aptitude des membres du conseil d'administration ou du comité de direction, il est tenu compte des tâches respectives imparties aux membres, à titre individuel, pour garantir la diversité adéquate des qualifications, des connaissances et des expériences adéquates. Il s'agit de ce que l'on appelle l'aptitude « individuelle ».

Les membres du conseil d'administration et du comité de direction doivent également disposer collectivement de l'aptitude adéquate.

Il est important pour [FEDERALE Assurance](#) que ces personnes soient aptes à assurer de manière professionnelle et efficace la gestion et le contrôle. Elles doivent également être conscientes de leurs tâches et responsabilités sociales (entre autres, en contribuant à ce que [FEDERALE Assurance](#) respecte ses obligations).

L'expertise vise les connaissances et l'expérience adéquates de la personne, ses compétences personnelles et le comportement professionnel requis pour exercer sa fonction.

L'honorabilité professionnelle porte sur l'honnêteté et l'intégrité de la personne.

En plus, une indépendance d'esprit est requise, ce qui implique un jugement consciencieux, objectif et indépendant dans l'intérêt de [FEDERALE Assurance](#).

Enfin, les administrateurs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent consacrer suffisamment de temps à l'exercice de leurs tâches au sein de [FEDERALE Assurance](#).

La politique « Fit & Proper » et les profils de fonction tiennent compte des règles édictées par la Banque Nationale de Belgique.

Cette politique est complétée par des dispositions spécifiques relatives à la composition du conseil d'administration et du comité de direction et à la sélection des administrateurs et des membres du comité de direction, et par des règles internes concernant les fonctions extérieures et les incompatibilités.

Ces règles ont une triple fonction. Tout d'abord, elles visent à préserver la disponibilité des administrateurs, des membres du comité de direction, des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes de [FEDERALE Assurance](#). En outre, ces règles sont destinées à prévenir des conflits d'intérêts et des risques liés à l'exercice des fonctions extérieures. Enfin, elles assurent une publicité adéquate des fonctions extérieures.

Les règles internes concernant les fonctions extérieures et les incompatibilités ont récemment été approuvées, après avis favorable du comité de nomination et de rémunération.

B.2.2. Processus d'appréciation des exigences « Fit & Proper »

[FEDERALE Assurance](#) met en œuvre des procédures d'évaluation des exigences d'aptitude des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes tant lors de leur sélection que pendant l'exercice de leur fonction.

Chaque fois que [FEDERALE Assurance](#) est informée d'un événement susceptible d'avoir une influence sur l'évaluation d'aptitude individuelle d'une personne tombant sous le champ d'application de la présente politique ou sur l'évaluation d'aptitude collective d'un organe de décision, elle analyse l'opportunité de procéder à une réévaluation formelle eu égard à l'incidence de cet événement sur l'aptitude de la personne ou de l'organe concerné. Si [FEDERALE Assurance](#) conclut qu'une réévaluation de l'aptitude est nécessaire, la BNB est informée.

La politique « Fit & Proper » prévoit également la signature par l'intéressé d'une déclaration écrite dans laquelle il confirme qu'il respectera sans réserve les normes d'expertise et d'honorabilité en vigueur pour sa fonction pendant toute la durée de cette fonction et l'obligation de communiquer immédiatement tout événement susceptible d'influencer le caractère « Fit & Proper ».

Une évaluation de la compétence individuelle des responsables des fonctions de contrôle indépendantes est effectuée régulièrement afin de s'assurer qu'ils demeurent aptes à l'exercice de la fonction.

Complémentairement à celle-ci, le conseil d'administration évalue, le cas échéant, via le comité de nomination et de rémunération, la compétence collective du conseil d'administration (et des comités spécialisés) et du comité de direction.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction et le *chief risk officer* (CRO) se réunissant au sein du *risk management committee* et les membres du personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#).

La maîtrise de la gestion des risques relève du *risk management committee*, sous la présidence du CRO, qui devra effectuer les tâches suivantes :

- coordonner l'application de la politique et de la stratégie globale de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration, sur avis du comité d'audit et des risques ;
- gérer par anticipation les risques encourus par le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques ainsi que leur impact sur la réalisation des objectifs du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- décider de la réponse appropriée pour chaque risque recensé ;
- surveiller et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques ;
- établir le *reporting* à l'attention des différentes instances ;
- et enfin, suivre la gestion des fonds propres et la structure financière, y inclus la solvabilité et rentabilité.

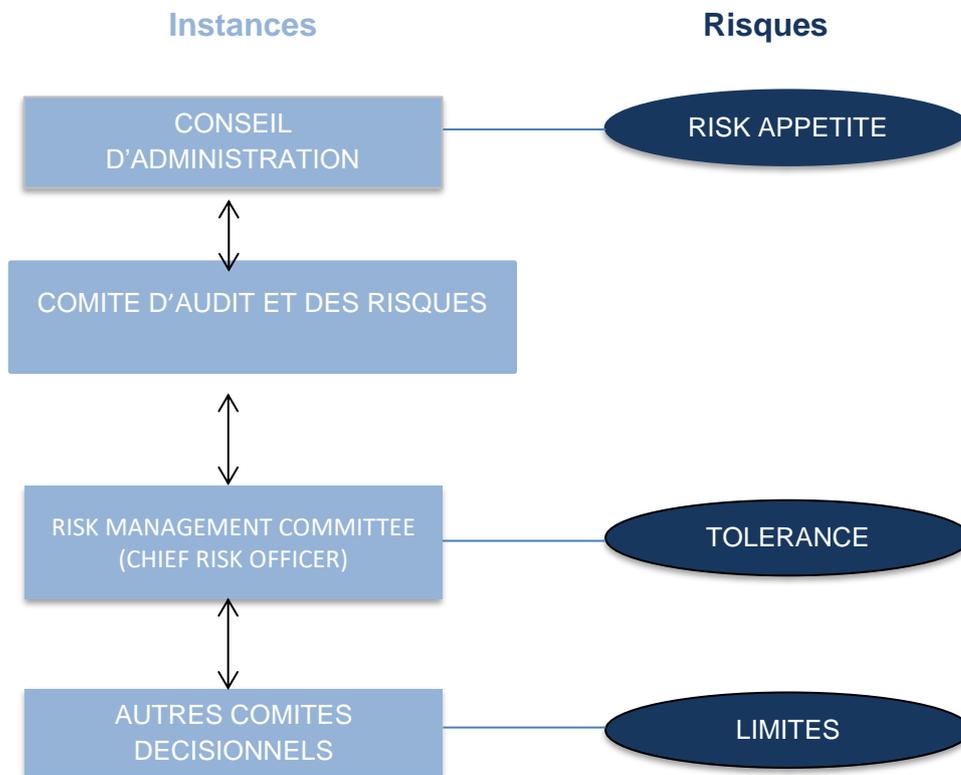
L'appétence aux risques (*risk appetite*) est le niveau de risque maximal que [FEDERALE Assurance](#) et le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont prêts à accepter afin d'accomplir leurs missions et de réaliser leurs objectifs stratégiques, en tenant compte de leurs valeurs, des leurs capacités et du contexte opérationnel.

Cette appétence aux risques doit être prise en considération lorsque le conseil d'administration approuve la stratégie de [FEDERALE Assurance](#) afin de s'assurer que les résultats de cette stratégie sont cohérents avec l'appétence aux risques définie. L'appétence aux risques est fixée au moins une fois par an ou lorsque les circonstances le nécessitent ou à tout moment jugé adéquat par le conseil d'administration. Elle est fixée dans une optique de long terme en vue de maintenir la solvabilité à un niveau adéquat au niveau solo, entreprise par entreprise, mais aussi au niveau du groupe.

Le *risk management committee* est chargé du suivi de l'appétence aux risques et de la vérification des écarts par rapport à l'appétence aux risques fixée. Pour ce faire, le CRO doit tenir informé le *risk management committee* de toutes modifications du profil de risques afin qu'il s'assure que la cohérence de celui-ci avec l'appétence aux risques est toujours bien respecté.

Le comité d'audit et des risques sera informé par le *risk management committee* des écarts par rapport à l'appétence aux risques, ainsi que des modifications du profil de risque aux fins

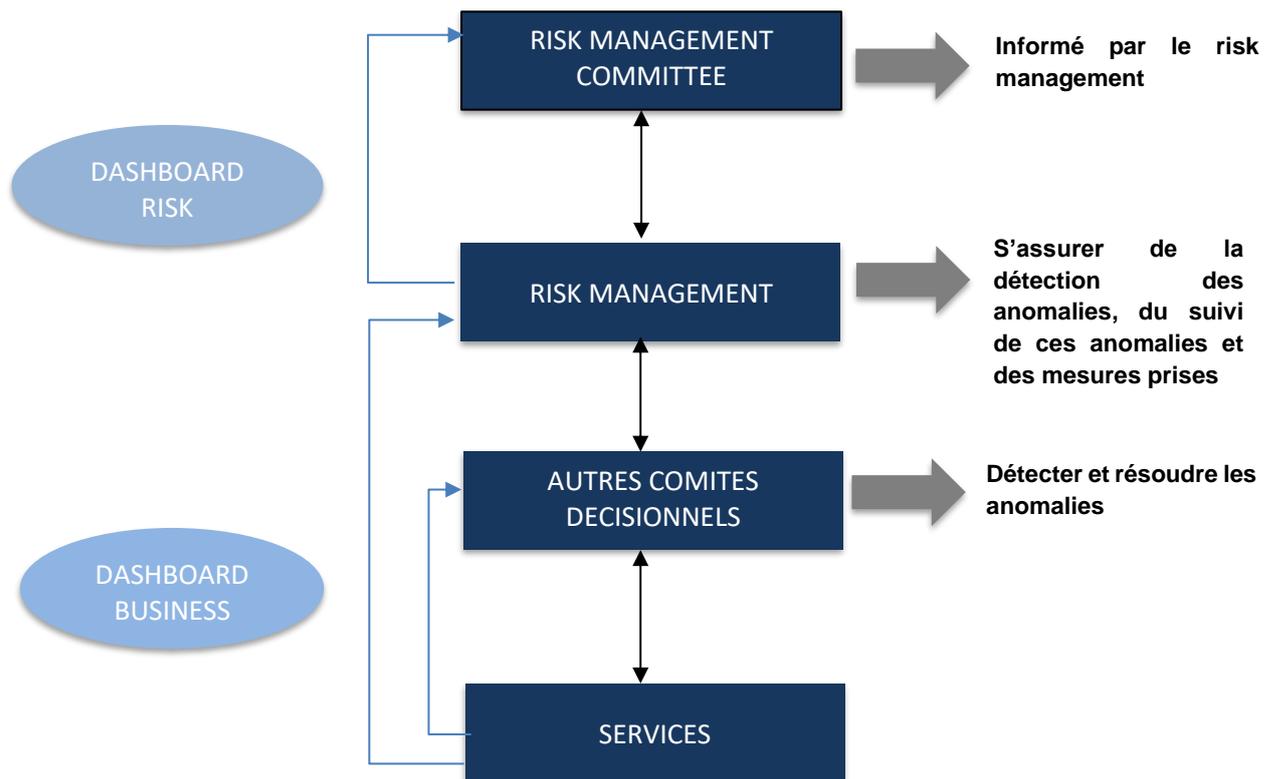
d'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence aux risques et avec les seuils de tolérance définis.



B.3.2. Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

Les instances intervenant dans la gestion des risques étant définies, ce dispositif de pilotage doit s'accompagner d'un processus de suivi et de *reporting*. Pour ce faire, certains services établissent un *dashboard business* à l'attention des comités décisionnels concernés et du département *risk management* (ci-après « *risk management* »). Ce dashboard regroupe un ensemble d'indicateurs clés pour aider à piloter l'activité.

Les différents *dashboards business* réceptionnés par le *risk management* sont analysés en vue de présenter au *risk management committee* et au comité d'audit et des risques un *dashboard risk* qui disposera ainsi du profil de risque actuel du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.



Ces dashboards permettent aux comités décisionnels de détecter et de résoudre les anomalies. Le *risk management* suit les mesures prises par ces comités en vue de palier les anomalies. Le *risk management committee* est informé du suivi des anomalies par l'intermédiaire du *risk management*. Le *risk management* regroupe l'ensemble des collaborateurs du département de la gestion des risques au sein de **FEDERALE Assurance** qui sont en charge d'assister le CRO dans ses missions.

Tout ce processus est ainsi intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

1. MISE EN ŒUVRE

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est un processus qui doit être parfaitement intégré à la gestion de l'entreprise. Les résultats de l'ORSA sont une aide à la décision de la stratégie de l'entreprise, dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et de son plan d'entreprise et l'élaboration et la conception de ses produits. Il s'agit pour le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** de démontrer sa capacité à apprécier et à maîtriser ses risques, dans une vision prospective et en cohérence avec son niveau de tolérance au risque, en lien avec sa stratégie. L'ORSA doit couvrir tous les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses obligations. Le *management* doit être informé de l'impact potentiel de ses actions et s'assurer que les besoins globaux de solvabilité sont rencontrés à tout moment.

L'ORSA a aussi comme objectif de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux en hypothèse de continuité d'activité et des exigences concernant les provisions techniques. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le *risk management* affine le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque des entités de **FEDERALE Assurance**. Le besoin global de solvabilité obtenu est ainsi comparé avec les exigences réglementaires et l'appétence aux risques. Des mesures sont prises en cas de discordance. Le *risk management* planifie également les besoins futurs de fonds propres à partir du plan financier, validé par le comité de direction.

Afin de prendre en compte tous les risques significatifs et d'estimer l'impact d'une fluctuation d'un facteur de risque, le *risk management* élabore un programme global de *stress tests*. La fréquence de ces *stress tests* est annuelle sauf en cas de survenance d'événements exceptionnels et de demandes spécifiques du régulateur.

Toutes les entités qui entrent dans le périmètre de consolidation constituent le champ d'application de l'ORSA si la nature, la taille, la complexité et le rôle de l'entité au sein du groupe consolidé **FEDERALE Assurance** le justifient (entreprises d'assurance et autres sociétés).

Le processus ORSA se décline en plusieurs étapes : la définition du cadre de la prise de risque, l'identification et l'évaluation des risques ainsi que la gestion, le suivi et le *reporting* de ces risques.

Cadre de la prise de risque

La mise en place de l'ORSA nécessite, tout d'abord, la définition d'un cadre de la gestion des risques. L'appétence aux risques, un niveau de risque agrégé que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement, est définie par le conseil d'administration. Elle est liée à la stratégie globale, se déclinant à tous les niveaux. La tolérance au risque, un niveau de risque que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre dans un périmètre plus restreint, est, quant à elle, définie par le *risk management committee* et approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit et des risques. Enfin, le profil actuel de risque et

le respect des limites sont suivis par les différents comités décisionnels qui dépendent du comité de direction.

Identification, évaluation des risques et gestion des risques

La seconde étape consiste à identifier, mesurer et gérer tous les risques applicables à l'activité. Cette étape permet d'identifier ceux inclus dans le *Solvency Capital Requirement* (ci-après SCR) et les autres risques pertinents non inclus dans le SCR tels que les risques de stratégie et de réputation. Ces risques sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de pilotage ou de surveillance repris notamment dans les *dashboards business*.

Suivi et reporting des risques

Le suivi et le *reporting* des risques se font via le *risk management committee* et les comités décisionnels à l'aide de processus de mesure de risques tels que des *dashboards business* comportant des indicateurs clés.

Le *risk management* doit également fournir un *dashboard risk* au *risk management committee* et au comité d'audit et des risques.

Définir, planifier et suivre les mesures d'atténuation

Enfin, le CRO veille à ce que les mesures d'atténuation soient prises. En effet, une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence aux risques, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque). Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques les plus importants identifiés.

2. FRÉQUENCE

Un ORSA régulier est effectué au moins une fois par an. Il doit être établi pour la fin du premier semestre de l'année suivante. De plus, préalablement à toute décision stratégique, un ORSA doit également être réalisé. Les caractéristiques d'une décision stratégique sont les suivantes étant entendu qu'au moins un des critères suivants doit s'appliquer :

- Critère 1 : les lois ou règlements stipulent que la décision est stratégique.
- Critère 2 :

Type de décision	Stratégique
Horizon temporel en termes d'allocation des ressources	Long terme
Impact cumulatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non réversible 2. Changement organisationnel/culturel important 3. Substantiel
Degré de répétition	Unique et complexe

- Critère 3 : la décision peut compromettre l'avenir de l'entreprise.

3. MOYENS

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** utilise l'approche standard. En conséquence, les calculs du SCR sont basés sur les paramètres / coefficients du modèle standard tels que définis dans le Règlement délégué européen n°2015/35 de 2014. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le *risk management* a affiné le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.

Pour affiner son analyse, le conseil d'administration, via le comité d'audit et des risques, participe aux discussions en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios du programme global de *stress tests*. Le conseil d'administration est également responsable de l'évaluation des informations pertinentes issues du programme et de la prise de mesures de gestion. Ce programme global de *stress test* consiste d'une part en des analyses de sensibilité (sélection de risques pertinents) et de l'autre part en des analyses de scénarios (survenance simultanée d'événements exceptionnels mais plausibles touchant l'ensemble du groupe).

L'objectif de ce programme est de prendre en compte tous les risques significatifs. L'opportunité de réaliser des *reverse stress tests* et/ou des *stress test* prospectifs est évaluée chaque année par le *risk management*. Les informations issues des programmes de *stress tests* des années précédentes sont également prises en compte pour définir le programme de l'année.

Des mesures de gestion sont prises pour apporter une réponse aux résultats issus des *stress tests* et pour garantir le respect des exigences réglementaires de façon cohérente avec l'appétence aux risques.

4. RÉALISATION, DOCUMENTATION ET ANALYSE EN INTERNE

Normes en matière de qualité des données

La politique garantissant l'adéquation de l'information s'étend à toutes les informations communiquées dans des documents déposés auprès des autorités de contrôle et communiqués au public. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés de **FEDERALE Assurance** et aux membres des différents conseils d'administration et comités spécialisés de **FEDERALE Assurance**.

En matière de normes de qualité des données, une exigence consiste à vérifier la concordance entre les éléments techniques utilisés pour les calculs et la comptabilité. Une autre consiste à développer des tests de vraisemblance et de plausibilité concernant les données permettant de calculer les *cash-flow* futurs.

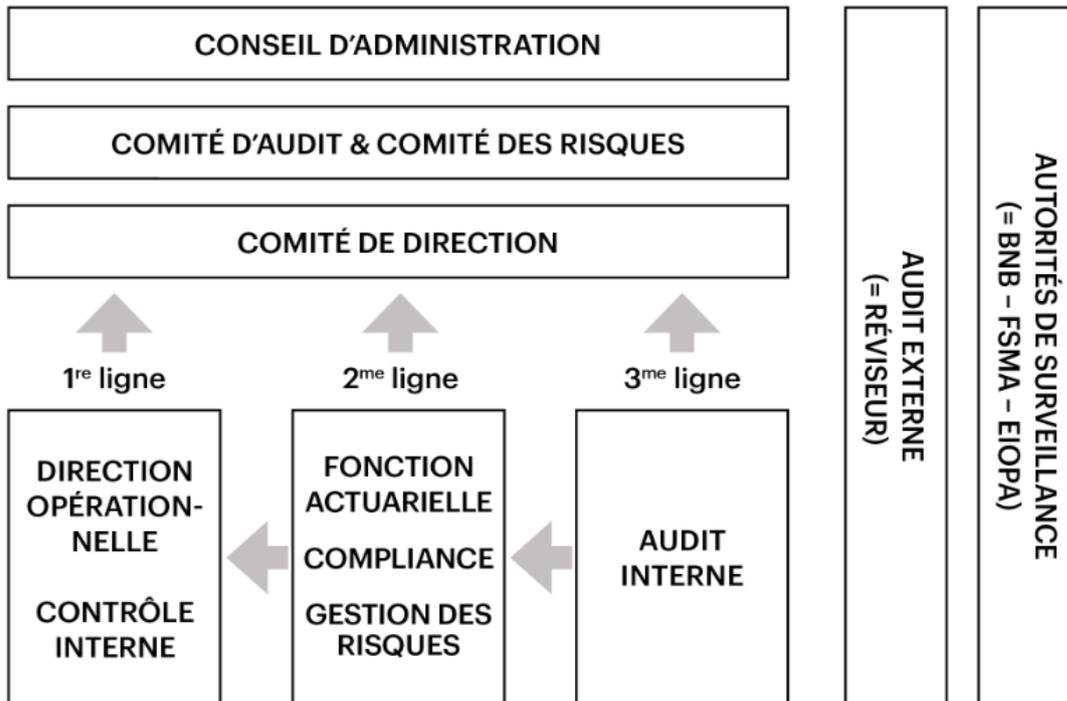
Reporting

Le rapport ORSA est communiqué à la Banque Nationale de Belgique après l'approbation des résultats par le conseil d'administration, sur avis du *risk management committee* et du comité d'audit et des risques.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne comprend trois lignes de défense :



Le système de contrôle de [FEDERALE Assurance](#) est organisé autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de [FEDERALE Assurance](#) en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect du code de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et de maîtriser les risques pouvant générer un impact financier significatif.

Le code de conduite des affaires énonce les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens. Les politiques internes (investissement, souscription, provisionnement, etc.) délimitent le champ d'application des affaires de [FEDERALE Assurance](#).

La politique de contrôle interne de [FEDERALE Assurance](#), approuvée par le conseil d'administration, décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect du code, des politiques et procédures prescrites par le comité de direction, repose sur la hiérarchie à tous les échelons. Les responsables des services disposent de plusieurs outils de collecte des données nécessaires pour analyser la pertinence et l'efficacité des procédures et évaluer la possibilité d'améliorer leur efficacité.

Les coordinateurs contrôle interne (collaborateurs du *Risk Management*)¹ ont pour mission d'appliquer de façon similaire à chaque service la méthodologie d'évaluation de l'adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne. Ils veillent également à la cohérence du système de contrôle interne du Groupe. Cette méthodologie est mise en œuvre en collaboration avec les responsables de service et la gestion des risques.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités.

B.4.2. La fonction de compliance

La fonction de *compliance* veille au respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'activité d'assurance, et plus particulièrement des règles en matière d'intégrité et de comportement applicables à cette activité.

La fonction *compliance* est une fonction de contrôle de deuxième ligne et ses activités sont régies par une charte approuvée par le conseil d'administration.

L'objectif de la fonction de *compliance* est d'éviter que **FEDERALE Assurance** ne subisse les conséquences, en termes de perte de réputation ou de crédibilité susceptible de causer un grave préjudice financier, suite au non-respect de dispositions légales et réglementaires ou tenant à la déontologie du métier d'assureur.

La fonction de *compliance* :

- identifie et évalue le risque de *compliance* dans le chef de **FEDERALE Assurance**, y compris les risques liés aux nouveaux produits, services et marchés ;
- donne des conseils et participe à l'établissement de directives relatives au respect de la réglementation ;
- effectue des contrôles pour vérifier si les règles légales et/ou réglementaires en matière d'intégrité et de comportement sont effectivement appliquées ;
- contribue à l'information et à la sensibilisation des membres du personnel en matière de *compliance* ;
- sert de point de contact auquel les membres du personnel peuvent adresser leurs questions sur des sujets liés à la *compliance* ;
- élabore au moins une fois par an un plan d'action ;
- rapporte selon une fréquence appropriée et au moins une fois par an au conseil d'administration et informe le comité de direction ;
- est indépendante des activités opérationnelles de l'établissement ;
- est l'interlocuteur privilégié des autorités de contrôle.

Toute dérogation aux recommandations de la fonction de *compliance* doit faire l'objet d'une explication (principe « *comply or explain* »).

Chaque année, l'efficacité de la fonction de *compliance* est évaluée par le conseil d'administration.

¹ Les coordinateurs du contrôle interne sont des collaborateurs du département de gestion des risques, responsables de l'élaboration et de la communication du cadre de contrôle interne.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre

La fonction d'audit interne consiste en l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

1. MANDAT

Chaque activité et chaque processus de [FEDERALE Assurance](#) sont compris dans le champ d'investigation de la fonction d'audit interne, y compris les activités et les services sous-traités. La portée de la fonction d'audit interne englobe l'examen et l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance ainsi que de la manière dont les responsabilités assignées sont assumées.

Les membres du comité de direction ou d'autres responsables opérationnels ont la possibilité de faire appel à la fonction d'audit interne pour des tâches telles que des examens spécifiques, des avis et des formations.

2. MÉTHODOLOGIE

Toutes les activités et tous les processus doivent être examinés dans un délai raisonnable. A cet effet, la fonction d'audit interne établit chaque année un plan pluriannuel qui se base sur une analyse méthodique des risques où tous les risques identifiés sont quantifiés et qui est en cohérence avec les objectifs de [FEDERALE Assurance](#).

La fonction d'audit interne fait rapport au comité d'audit et des risques des activités des derniers mois, des conclusions des missions clôturées et du suivi des recommandations.

3. CONDUITE DES MISSIONS

A chaque mission correspond un dossier d'audit comprenant les documents de travail qui reflètent les contrôles effectués et permettant d'étayer et de justifier les appréciations formulées dans le rapport d'audit.

Le suivi des recommandations est exercé par la fonction d'audit interne.

B.5.2. Indépendance et objectivité

La fonction d'audit interne est indépendante des activités auditées et exécute ses missions avec impartialité. A cet effet, la fonction d'audit interne informe le comité de direction mais elle est responsable devant le conseil d'administration via le comité d'audit et des risques concernant l'exécution de son mandat tel que décrit dans la charte d'audit.

La fonction d'audit interne peut toujours contacter directement et de sa propre initiative le président du conseil d'administration, le commissaire agréé ou l'autorité de contrôle lorsqu'elle l'estime nécessaire.

De par la charte, la fonction d'audit interne a des prérogatives illimitées d'accès à l'information. Elle a le droit de prendre elle-même l'initiative et, dans la mesure requise pour l'exercice de son mandat, elle est habilitée à consulter tous les collaborateurs internes et les prestataires externes, à examiner toutes les activités et tous les services, à prendre connaissance de tous

les documents, fichiers et informations et à entrer dans tous les bâtiments et locaux, dans la mesure où la confidentialité ainsi que la protection des données et des informations sont assurées.

La fonction d'audit interne entretient une concertation régulière avec la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle et la fonction de *compliance*, ainsi qu'avec le commissaire agréé. Ceci afin d'être mutuellement informés des constatations et des résultats de leurs missions.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mandat

La fonction actuarielle est une fonction de contrôle indépendante au sein de **FEDERALE Assurance**. A cet effet, le comité de direction garantit que toutes les constatations et évaluations faites dans le cadre de la fonction actuarielle peuvent être exprimées librement et communiquées au comité de direction et, le cas échéant, au conseil d'administration, au(x) commissaire(s) agréé(s) ou aux autorités de contrôle.

B.6.2. Méthodologie

La fonction actuarielle est exercée dans le respect des exigences légales en matière d'honorabilité professionnelle et elle possède une expertise spécifique en sciences actuarielles.

Si d'autres missions sont confiées au responsable de la fonction actuarielle, l'entreprise veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

La fonction actuarielle fait au moins une fois par an rapport au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, avec information préalable du comité de direction. En outre, elle émet des avis ad hoc sur demande. La fonction actuarielle doit, dans tous les cas, informer le comité de direction et le conseil d'administration si des développements spécifiques de risques ont ou pourraient avoir un impact négatif pour **FEDERALE Assurance**, en particulier nuire à sa réputation.

B.6.3. Tâches

La fonction actuarielle doit :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- justifier les hypothèses utilisées dans les modèles ;
- garantir le caractère adéquat de la méthode de calcul des provisions techniques, et vérifier la fiabilité des données internes et externes utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- confronter les meilleures estimations à l'expérience ;
- contrôler la conformité du calcul des provisions techniques sur la base des comptes annuels belges ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et de tarification ;

- lors du lancement de nouveaux produits ou en cas de modifications apportées à un produit existant, susceptibles d'avoir un impact sur la rentabilité de l'entreprise, émettre un avis sur la tarification, la constitution de réserves et la réassurance ;
- analyser chaque année la rentabilité des différents produits dans un contexte de marché cohérent et dans le cadre des comptes annuels ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, tenant compte du profil de risque des entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#) ;
- contribuer à la modélisation des différents risques en collaboration avec le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes, ainsi que sur le respect de la législation en la matière ;
- valider les documents nécessaires, au cas où [FEDERALE Assurance](#) souhaiterait faire appel aux mesures transitoires dans le cadre de la loi Solvency II.

La fonction actuarielle fournira le support et les avis indispensables au comité de direction, au cas où celui-ci ferait appel à ses compétences et son expertise. Ce, pour autant que les tâches additionnelles ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts avec le statut indépendant de la fonction actuarielle.

Le comité de direction évalue, au moins une fois par an, le fonctionnement de la fonction actuarielle.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance

[FEDERALE Assurance](#) dispose d'une politique en matière de sous-traitance qui tient compte des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Cette politique a récemment été approuvée par le conseil d'administration.

Le recours à la sous-traitance, à savoir l'appel à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurances exercés de manière récurrente ou continue, fait l'objet d'une surveillance spécifique, à tous les niveaux de [FEDERALE Assurance](#).

Sans préjudice des responsabilités et des tâches des organes de gestion et de l'*owner*, la fonction de compliance doit a priori superviser les dossiers de sous-traitance qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes.

[FEDERALE Assurance](#) veille à ce que la sous-traitance ne puisse:

- compromettre la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître le risque opérationnel ;
- compromettre la capacité de la Banque Nationale de Belgique de vérifier le respect par [FEDERALE Assurance](#) de ses obligations légales liées à la législation Solvabilité II ;
- nuire à la continuité et à la qualité des services que [FEDERALE Assurance](#) se doit de fournir aux preneurs d'assurance, aux assurés, aux bénéficiaires ou aux personnes concernées par l'exécution des contrats d'assurance et de réassurance.

Ces principes se rapportent :

- aux règles de gouvernance ;
- au processus pour déterminer si c'est une sous-traitance ou non et si celle-ci soutient des fonctions ou activités critiques ou importantes;
- à l'évaluation des risques;
- au processus de sélection du fournisseur de service (processus de *due diligence*) et à la méthode et à la fréquence d'évaluation des performances et résultat du fournisseur de service (dispositif de monitoring) ;
- aux éléments que le contrat qui sera signé avec le prestataire doit contenir;
- au *business continuity plan* ;
- aux règles en matière de traitement de données à caractère personnel ou confidentielles qui doivent être appliquées ;
- aux règles de sécurité de l'information ;
- aux rôles et responsabilités ;
- aux règles de documentation et de reporting à la BNB.

B.7.2. Sous-traitance d'une activité ou fonction importante ou critique

Une activité ou une fonction est considérée comme critique ou importante si celle-ci est essentielle aux activités de **FEDERALE Assurance** au point que cette dernière ne serait pas en mesure de fournir ses services d'assurance aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Avant toute sous-traitance de fonctions ou d'activités critiques ou importantes, une analyse approfondie et documentée doit décrire de manière circonstanciée :

- la fonction ou l'activité à sous-traiter ;
- les résultats attendus de la sous-traitance ;
- une évaluation des risques.

FEDERALE Assurance doit notifier à la BNB, au plus tard 6 semaines avant l'entrée en vigueur de la sous-traitance², son intention de sous-traiter des fonctions ou activités critiques ou importantes ou des fonctions de contrôle indépendantes ainsi que de toute évolution ultérieure importante les concernant (y compris la décision de mettre fin à la sous-traitance).

² Sous réserve de la possibilité d'obtenir une dérogation dûment justifiée.

B.7.3. Activités importantes ou critiques sous-traitées au 31/12/2024

	Activité sous-traitée	Ressort territorial du prestataire de service
Pour le groupe FEDERALE Assurance	Externalisation des salles informatiques de développement et de production	Europe
	Externalisation du service 'helpdesk'	Europe
	Hébergement et gestion informatique d'un logiciel comptable	Europe
	Sous-traitance de services intra-groupe	Belgique
	Sous-traitance dans le cadre de l'implémentation d'un Digital Work Place	Belgique et Pays-Bas
	Sous-traitance de l'impression et de la préparation des courriers adressés aux clients	Belgique
Pour la Mutuelle-Vie	Souscription et gestion de certains types de contrats d'assurance vie individuelle, gestion des sinistres, encaissement des primes, gestion des réclamations et des plaintes, conservation des documents.	Belgique
Pour la Mutuelle-Vie et la Société Coopérative	Gestion des contrats et des sinistres relatifs à l'assurance collective hospitalisation	Belgique
	Solution SaaS utilisée pour gérer le portefeuille vie individuelle.	Belgique, France, Bulgarie, Luxembourg, Portugal et potentiellement Maroc et Inde
Pour la Société Coopérative	Souscription de produits d'assurance IARD & Yachts, gestion des sinistres et encaissement des primes	Belgique et LPS vers France, Luxembourg et Pays-Bas
	Distribution des produits d'assurance accidents du travail (BDM)	Belgique
Pour le groupe FEDERALE ASSURANCE et Optimco	Support applicatif (OaaS) et Infrastructure (IaaS) de la plateforme SAS	Pays-Bas, Portugal et Allemagne

B.8. Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de **FEDERALE Assurance** est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.9. Autres informations

Une avance a été prévue sur un contrat d'engagement individuel de pension pour un montant de € 100.000, conclu au cours de l'année 2023 par un membre du comité de direction.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Société Coopérative

Les provisions techniques non-vie sont divisées entre différentes lignes d'activités (LoB) :

- Accidents et revenu garanti ;
- Corps de véhicules terrestres ;
- Incendie ;
- R.C. générale ;
- Protection juridique ;
- Salaire garanti ;
- Maladie ;
- R.C. Auto ;
- R.C. Maritime.

L'exposition au risque est donc répartie entre ces différentes lignes d'activités (LoB). L'évaluation des provisions techniques pour les différents produits est basée sur la *Best Estimate*. Celle-ci provient des analyses actuarielles *chaîne ladder* pour chaque ligne d'activité d'assurance et est actualisée en utilisant la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

C.1.2. Caisse Commune

L'évaluation des provisions techniques relatives au risque de souscription est basée sur la méthode de *Best Estimate* obtenue en développant les *cash-flow* des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

La branche accidents du travail est une branche hybride en raison de la nature des prestations. Une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir appliquer des techniques actuarielles différentes à chacun des segments.

Les provisions techniques afférentes à la Caisse Commune et soumises au risque de souscription sont utilisées pour deux types de prestations : *Non Similar To Life Techniques* (NSLT) et *Similar To Life Techniques* (SLT).

Sont considérées comme type *NSLT* :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : la branche accidents du travail est à considérer comme une branche non-vie au niveau de la souscription ;
- les provisions pour incapacité temporaire et frais médicaux (IT & FM) : les provisions techniques pour ces garanties sont traitées comme des provisions de type non-vie. Les *cash-flow* sont déterminés en utilisant la méthode dite de *chain ladder*.

Sont considérées comme type *SLT*, toutes les provisions constituées pour les prestations de type « rente », à savoir les prestations pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses » :

- les provisions pour « sinistres » reprises dans la RSR, réserve pour sinistres à régler des cas graves (incapacité permanente >19%) et décès ;
- les provisions « allocation » : réserve mathématique provisoire ;
- les provisions « rente » : réserve mathématique définitive ;
- les provisions « prothèse » : afférentes à des sinistres récents, liées à la réserve pour sinistres à régler et pour les autres sinistres, liées à la réserve mathématique définitive.

C.1.3. Mutuelle-Vie

1. EXPOSITION AU RISQUE

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie et soumises au risque de souscription s'appliquent à trois lignes d'activités (LoB) :

- *Health similar to non-life* porte sur l'assurance soins de santé relative à la branche 2 ;
- *Unit Linked* fait référence aux opérations de la branche 23, liées à un fonds d'investissement ;
- *Life* fait référence aux opérations de la branche 21 (groupe, individuelle et rentes), de la branche 26 et des assurances complémentaires (invalidité).

Le risque de souscription sera donc subdivisé en fonction de ces trois branches d'activités dont les deux dernières sont liées au risque de souscription Vie.

L'évaluation des provisions techniques relatives aux différentes lignes d'activité est basée sur la méthode de *Best Estimate*, obtenue en développant les *cash flows* des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

2. TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Une manière de réduire le risque de souscription Vie est la réassurance. Elle porte sur trois types de risques :

- le risque de décès ;
- le risque d'invalidité ;
- le risque de catastrophe.

Le nombre de réassureurs liés au portefeuille de la Mutuelle-Vie doit être au moins de trois en ce qui concerne les deux premiers risques. Le dernier risque ne nécessite qu'un seul réassureur.

Le choix des compagnies de réassurance est basé sur le rating de celles-ci. Le rating de chaque réassureur doit être au moins « A » selon une agence externe d'évaluation de crédit. En cas de révision à la baisse de la note de crédit d'un réassureur, **FEDERALE Assurance** examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances de l'année suivante.

C.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

L'exposition au risque de souscription de **FEDERALE Assurance** est résumée dans les différentes sous-sections correspondant aux entités individuelles.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque

Afin de pouvoir donner une vision exhaustive de l'exposition de **FEDERALE Assurance** au risque de marché, diverses informations sont mentionnées : une liste complète des actifs au bilan et hors bilan de la société ainsi qu'une scission de l'exposition du portefeuille en fonction des différents risques de marché comme mentionnés au point lié à la typologie de risque.

Diverses mesures ont également été prises afin de garantir que les investissements soient effectués conformément au principe de la personne prudente (cf. article 132 de la directive 2009/138/CE), telles que la mise en place de limites quantitatives internes en matière de concentration et de liquidité qui ont été définies afin de permettre une diversification appropriée des actifs et d'éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille (cf. risque de concentration et de liquidité).

Dans le cadre de la gestion des actifs et passifs, une attention particulière est portée sur la sensibilité des fonds propres économiques aux mouvements des taux d'intérêts, sur la liquidité et l'analyse des gaps de trésorerie.

C.2.2. Nature et volumes du portefeuille de crédits

FEDERALE Assurance octroie différents types de crédits, à des particuliers ou à des sociétés.

La Mutuelle-Vie consent des avances sur police. Ce poste de bilan rassemble les avances sur polices par lesquelles **FEDERALE Assurance** libère une partie des réserves liées au contrat d'un assuré en contrepartie d'un paiement d'intérêt de la part de ce même assuré (dans le cadre de la loi relative aux assurances du 4 avril 2014).

C.2.3. Risque de concentration

La politique d'investissement de **FEDERALE Assurance** établit :

- la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments ;
- des limites de placement en fonction de leur qualité ou de leur cote ;
- et s'il y a lieu, des limites quant aux risques inhérents à diverses industries et régions géographiques.

C.3. Risque de crédit

L'évaluation de la qualité des débiteurs se fait via le rating « ECAI ». Dans le cas où aucun rating n'est disponible pour un titre, celui-ci est repris dans la catégorie des titres *non rated*.

Le risque de crédit concerne :

- le portefeuille de prêts et d'obligations;
- les réassureurs et les banques pour le risque de contrepartie.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Plan de liquidité

Un plan de liquidité a été implémenté pour le groupe dans le cadre de l'utilisation de la correction pour volatilité (*volatility adjustment*) et en réponse à la demande de la Banque Nationale de Belgique. Ce plan vise à vérifier si les *cash flows* futurs projetés au niveau du portefeuille des investissements sont alignés sur les engagements au passif, en mettant l'accent sur un horizon à court terme.

C.4.2. Limites afférentes à la liquidité

Des limites spécifiques ont été mises en place au niveau du portefeuille des investissements. Elles visent tant les lignes individuelles que l'ensemble du portefeuille.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Celles-ci peuvent provenir de causes externes ou internes. Ce risque comprend notamment les risques juridiques, le risque de fraude, le risque d'insécurité sur le lieu de travail, de dysfonctionnement des systèmes informatiques, etc. Les risques juridiques sont principalement contrôlés par le *compliance officer*.

La mise en application combinée du système de contrôle interne et de l'évaluation des risques veille à ce que les risques opérationnels soient monitorés. L'évaluation annuelle des risques la plus récente a été réalisée en impliquant le comité de direction.

C.6. Autres risques importants

Les entreprises d'assurance sont également exposées à des risques de durabilité, de stratégie et de réputation.

Les risques en matière de durabilité sont liés aux critères environnementaux (physiques et de transition), sociaux et de gouvernance par les activités et les engagements de [FEDERALE Assurance](#). Ceux-ci sont exposés dans le rapport non-financier de [FEDERALE ASSURANCE](#).

Les risques stratégiques sont les risques liés aux choix stratégiques qui doivent répondre aux attentes des différents stakeholders dont les clients, qui doivent assurer la pérennité de [FEDERALE Assurance](#) à long terme et améliorer la qualité de ses services et produits.

Les risques de réputation correspondent au risque de détérioration de l'image et de la crédibilité aux yeux des différents stakeholders et du public.

Vu le contexte économique, le risque d'inflation fait l'objet d'une attention particulière au sein de [FEDERALE Assurance](#). Il est principalement dû à des variations brutales de l'offre et de la demande de biens et de produits dans l'économie, au surenchérissement du coût des matières premières ainsi qu'aux hausses salariales excessives.

C.7. Autres informations

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Bilans économiques

D.1.1. Société Coopérative

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010	0	
Deferred acquisition costs	R0020		0
Intangible assets	R0030	0.00	8,706,652.20
Deferred tax assets	R0040	0.00	0.00
Pension benefit surplus	R0050	0.00	0.00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	15,761,140.92	6,644,373.07
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	684,389,302.97	613,823,656.15
Property (other than for own use)	R0080	16,890,600.00	5,573,740.70
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	183,569,068.55	120,444,336.78
Equities	R0100	35,324,133.76	22,983,706.08
Equities - listed	R0110	24,748,361.06	19,228,182.37
Equities - unlisted	R0120	10,575,772.70	3,755,523.71
Bonds	R0130	447,830,272.05	464,218,320.34
Government Bonds	R0140	270,857,801.96	295,040,403.49
Corporate Bonds	R0150	176,972,470.09	169,177,916.85
Structured notes	R0160	0.00	0.00
Collateralised securities	R0170	0.00	0.00
Collective Investments Undertakings	R0180	775,228.61	603,552.25
Derivatives	R0190	0.00	0.00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0.00	0.00
Other investments	R0210	0.00	0.00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0.00	0.00
Loans and mortgages	R0230	68,813,333.00	69,040,564.18
Loans on policies	R0240	0.00	0.00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0.00	0.00
Other loans and mortgages	R0260	68,813,333.00	69,040,564.18
Reinsurance recoverables from:	R0270	61,975,226.80	114,247,828.54
Non-life and health similar to non-life	R0280	61,975,226.80	114,247,828.54
Non-life excluding health	R0290	60,457,258.55	114,247,828.54
Health similar to non-life	R0300	1,517,968.25	0.00
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	77,319,179.17	45,939,420.36
Reinsurance receivables	R0370	28,598,376.38	28,598,376.38
Receivables (trade, not insurance)	R0380	53,483,534.92	53,483,534.92
Cash and cash equivalents	R0410	4,843,179.86	4,843,179.86
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0.00	0.00
Total assets	R0500	995,183,274.02	945,327,585.66

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	472,411,430.90
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	460,427,315.40
TP calculated as a whole	R0530	0.00
Best Estimate	R0540	432,428,277.92
Risk margin	R0550	27,999,037.48
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	11,984,115.50
TP calculated as a whole	R0570	0.00
Best Estimate	R0580	9,828,023.76
Risk margin	R0590	2,156,091.74
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0.00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0.00
TP calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
TP calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	
TP calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	893,981.27
Pension benefit obligations	R0760	37,403,662.42
Deposits from reinsurers	R0770	26,769,959.96
Deferred tax liabilities	R0780	5,420,494.53
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	14,053,443.45
Reinsurance payables	R0830	5,167,905.24
Payables (trade, not insurance)	R0840	44,068,700.84
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	
Subordinated liabilities in BOF	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	9,677,664.99

Total liabilities
Excess of assets over liabilities

R0900	615,867,243.60	826,273,333.18
R1000	379,316,030.42	119,054,252.48

D.1.2. Caisse Commune
Assets

Goodwill	
Deferred acquisition costs	
Intangible assets	
Deferred tax assets	
Pension benefit surplus	
Property, plant & equipment held for own use	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	
Property (other than for own use)	
Holdings in related undertakings, including participations	
Equities	
Equities - listed	
Equities - unlisted	
Bonds	
Government Bonds	
Corporate Bonds	
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	
Derivatives	
Deposits other than cash equivalents	
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	
Reinsurance recoverables from:	
Non-life and health similar to non-life	
Non-life excluding health	
Health similar to non-life	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
R0010	0	
R0020		0
R0030	0.00	162,114.31
R0040	0.00	0.00
R0050	0.00	0.00
R0060	3,608,579.98	2,517,228.14
R0070	618,282,580.06	574,297,121.84
R0080	2,693,497.26	2,693,497.26
R0090	130,755,542.39	73,486,556.93
R0100	24,294,978.26	20,987,556.73
R0110	19,188,203.52	17,101,591.10
R0120	5,106,774.74	3,885,965.63
R0130	439,426,640.50	461,121,927.81
R0140	276,175,956.23	292,393,381.62
R0150	163,250,684.27	168,728,546.19
R0160	0.00	0.00
R0170	0.00	0.00
R0180	21,111,921.65	16,007,583.11
R0190	0.00	0.00
R0200	0.00	0.00
R0210	0.00	0.00
R0220	0.00	0.00
R0230	255,972,124.01	275,940,120.51
R0240	0.00	0.00
R0250	1,880.32	1,880.32
R0260	255,970,243.69	275,938,240.19
R0270	1,195,424.22	1,195,424.00
R0280		0.00
R0290	0.00	0.00
R0300	0.00	0.00
R0310	1,195,424.22	1,195,424.00
R0320	1,195,424.22	1,195,424.00
R0330	0.00	0.00
R0340	0.00	0.00
R0350	121,724.12	121,724.12
R0360	18,513,261.44	5,688,543.33

Reinsurance receivables	R0370	3,016,024.10	3,016,024.10
Receivables (trade, not insurance)	R0380	27,877,988.31	27,877,988.31
Own shares (held directly)	R0390	0.00	0.00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0.00	0.00
Cash and cash equivalents	R0410	5,538,212.89	5,538,212.89
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	2,941.82	2,941.82
Total assets	R0500	934,128,860.95	896,357,443.37

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	62,330,886.33	238,703,894.53	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0.00	215,070,985.81	
TP calculated as a whole	R0530	0.00		
Best Estimate	R0540	0.00		
Risk margin	R0550	0.00		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	62,330,886.33	23,632,908.72	
TP calculated as a whole	R0570	0.00		
Best Estimate	R0580	56,669,783.39		
Risk margin	R0590	5,661,102.94		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	596,052,463.54	437,178,754.81	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	596,052,463.54	437,178,754.81	
TP calculated as a whole	R0620	0.00		
Best Estimate	R0630	541,916,953.02		
Risk margin	R0640	54,135,510.52		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0.00		
TP calculated as a whole	R0660	0.00		
Best Estimate	R0670	0.00		
Risk margin	R0680	0.00		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0.00	0.00	
TP calculated as a whole	R0700	0.00		
Best Estimate	R0710	0.00		
Risk margin	R0720	0.00		
Other technical provisions	R0730		0.00	
Contingent liabilities	R0740	0.00	0.00	
Provisions other than technical provisions	R0750	231,110.71	108,229,579.97	
Pension benefit obligations	R0760	13,763,711.15	0.00	
Deposits from reinsurers	R0770	302,063.41	302,063.41	
Deferred tax liabilities	R0780	0.00	0.00	
Derivatives	R0790	0.00	0.00	

Debts owed to credit institutions	R0800	0.00	0.00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	5,987,281.70	5,987,281.70
Reinsurance payables	R0830	2,481,837.56	2,481,837.56
Payables (trade, not insurance)	R0840	5,138,660.18	5,138,660.18
Subordinated liabilities	R0850	0.00	0.00
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	0.00	0.00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1,110,146.58	1,110,146.58
Total liabilities	R0900	687,398,161.16	799,132,218.74
Excess of assets over liabilities	R1000	246,730,699.79	97,225,224.63

D.1.3. Mutuelle Vie

	Solvency II value	
	C0010	Statutory accounts value C0020
Assets		
Goodwill	R0010	0
Deferred acquisition costs	R0020	0
Intangible assets	R0030	0.00
Deferred tax assets	R0040	2,809,543.74
Pension benefit surplus	R0050	0.00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	753.84
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1,894,082,295.98
Property (other than for own use)	R0080	7,243,906.09
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	455,971,920.19
Equities	R0100	121,103,148.10
Equities - listed	R0110	34,536,699.41
Equities - unlisted	R0120	86,566,448.69
Bonds	R0130	1,256,318,519.62
Government Bonds	R0140	856,691,946.40
Corporate Bonds	R0150	399,626,573.22
Structured notes	R0160	0.00
Collateralised securities	R0170	0.00
Collective Investments Undertakings	R0180	53,444,801.98
Derivatives	R0190	0.00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0.00
Other investments	R0210	0.00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	24,771,354.73
Loans and mortgages	R0230	523,948,884.54
Loans on policies	R0240	20,672,578.26
Loans and mortgages to individuals	R0250	0.00
Other loans and mortgages	R0260	503,276,306.28
Reinsurance recoverables from:	R0270	5,155,539.16
Non-life and health similar to non-life	R0280	159,265.63

Non-life excluding health	R0290	0.00	0.00
Health similar to non-life	R0300	159,265.63	159,265.63
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4,996,273.53	2,140,542.94
Health similar to life	R0320	0.00	0.00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4,996,273.53	2,140,542.94
Life index-linked and unit-linked	R0340	0.00	0.00
Deposits to cedants	R0350	0.00	0.00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	7,230,692.12	7,230,692.12
Reinsurance receivables	R0370	663,059.60	663,059.60
Receivables (trade, not insurance)	R0380	60,783,890.93	60,783,890.93
Own shares (held directly)	R0390	0.00	0.00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0.00	0.00
Cash and cash equivalents	R0410	24,436,918.33	24,436,918.33
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	6,189,200.80	6,189,200.80
Total assets	R0500	2,550,072,133.77	2,491,725,351.96

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	385,439.42	595,534.82	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0.00	213,297.32	
TP calculated as a whole	R0530	0.00		
Best Estimate	R0540	0.00		
Risk margin	R0550	0.00		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	385,439.42	382,237.50	
TP calculated as a whole	R0570	0.00		
Best Estimate	R0580	382,237.50		
Risk margin	R0590	3,201.92		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	2,148,633,623.46	2,080,051,617.39	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0.00	0.00	
TP calculated as a whole	R0620	0.00		
Best Estimate	R0630	0.00		
Risk margin	R0640	0.00		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	2,148,633,623.46	2,080,051,617.39	
TP calculated as a whole	R0660	0.00		
Best Estimate	R0670	2,130,784,507.13		
Risk margin	R0680	17,849,116.33		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	24,771,355.08	24,771,355.08	
TP calculated as a whole	R0700	24,771,355.08		
Best Estimate	R0710	0.00		

Risk margin	R0720	0.00	
Other technical provisions	R0730		0.00
Contingent liabilities	R0740		0.00
Provisions other than technical provisions	R0750	267,315.18	181,520,182.45
Pension benefit obligations	R0760	2,839,390.21	0.00
Deposits from reinsurers	R0770	2,682,015.95	2,682,015.95
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	1,238,814.20	1,238,814.20
Reinsurance payables	R0830	6,371,876.15	475,036.14
Payables (trade, not insurance)	R0840	32,142,548.91	32,142,548.91
Subordinated liabilities	R0850	60,000,000.00	60,000,000.00
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	60,000,000.00	60,000,000.00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	2,825,788.26	2,825,788.26
Total liabilities	R0900	2,282,158,166.82	2,386,302,893.20
Excess of assets over liabilities	R1000	267,913,966.95	105,422,458.76

D.1.4. Groupe FEDERALE Assurance

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
Assets				
Goodwill	R0010	0	4,448,521.46	
Deferred acquisition costs	R0020		0	
Intangible assets	R0030	0	21,651,028	
Deferred tax assets	R0040	39,651,122	39,651,122	
Pension benefit surplus	R0050	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	64,892,363	53,779,194	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3,017,775,652	3,020,915,542	
Property (other than for own use)	R0080	539,127,529	538,542,670	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	33,952,346	33,952,346	
Equities	R0100	276,809,515	276,809,515	
Equities - listed	R0110	146,023,432	146,023,432	
Equities - unlisted	R0120	130,786,083	130,786,083	
Bonds	R0130	2,087,162,388	2,090,763,604	
Government Bonds	R0140	1,403,968,081	1,406,523,007	
Corporate Bonds	R0150	683,194,307	684,240,597	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	75,977,475	75,977,475	
Derivatives	R0190	4,746,400	4,869,932	

Deposits other than cash equivalents	R0200		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	24,771,355	24,771,355
Loans and mortgages	R0230	529,752,568	534,470,943
Loans on policies	R0240	20,672,578	
Loans and mortgages to individuals	R0250	2,539	2,539
Other loans and mortgages	R0260	509,077,451	534,468,404
Reinsurance recoverables from:	R0270	68,326,190	95,393,564
Non-life and health similar to non-life	R0280	62,134,492	95,393,564
Non-life excluding health	R0290	61,975,227	95,393,564
Health similar to non-life	R0300	159,266	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	6,191,698	0
Health similar to life	R0320	1,195,424	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4,996,274	
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0
Deposits to cedants	R0350	121,724	121,724
Insurance and intermediaries receivables	R0360	90,347,103	42,791,081
Reinsurance receivables	R0370	32,250,180	32,250,180
Receivables (trade, not insurance)	R0380	279,883,817	279,883,817
Own shares (held directly)	R0390	0	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0
Cash and cash equivalents	R0410	77,557,541	77,557,541
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	53,218,488	53,218,488
Total assets	R0500	4,278,548,102	4,280,904,100

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	535,127,757	1,097,732,120	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	460,427,315	1,097,732,120	
TP calculated as a whole	R0530	0		
Best Estimate	R0540	432,428,278		
Risk margin	R0550	27,999,037		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	74,700,441		
TP calculated as a whole	R0570	0		
Best Estimate	R0580	66,880,045		
Risk margin	R0590	7,820,397		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	2,744,686,087	2,068,461,669	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	596,052,464		
TP calculated as a whole	R0620	0		

Best Estimate	R0630	541,916,953	
Risk margin	R0640	54,135,511	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	2,148,633,623	2,068,461,669
TP calculated as a whole	R0660	0	
Best Estimate	R0670	2,130,784,507	
Risk margin	R0680	17,849,116	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	24,771,355	24,771,355
TP calculated as a whole	R0700	0	
Best Estimate	R0710	24,771,355	
Risk margin	R0720	0	
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740	0	
Provisions other than technical provisions	R0750	5,939,667	5,939,667
Pension benefit obligations	R0760	11,458,694	77,772,419
Deposits from reinsurers	R0770	29,754,039	29,754,039
Deferred tax liabilities	R0780	1,300,385	1,300,385
Derivatives	R0790	0	
Debts owed to credit institutions	R0800	68129784.09	68129784.09
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802	68,129,784	68,129,784
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	6,194	6,194
debts owed to non-credit institutions	ER0811		
debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	72,676,085	59,345,722
Reinsurance payables	R0830	5,942,233	45,393
Payables (trade, not insurance)	R0840	120,681,515	79,468,494
Subordinated liabilities	R0850	7,544,583	7,544,583
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	2,544,583	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	5,000,000	7,544,583
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	29,064,158	29,064,158
Total liabilities	R0900	3,657,082,537	3,549,335,982
Excess of assets over liabilities	R1000	621,465,566	731,568,117

D.2. Actifs

D.2.1. Société Coopérative

1. ACTIFS INCORPORELS

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de cette réglementation.

2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

a. Description de base

Les impôts différés proviennent des différences entre les référentiels comptables utilisés. Il existe tout d'abord le bilan Solvency II (bilan économique pour le risque) à des fins de solvabilité, et ensuite le bilan BGAAP qui est utilisé notamment à des fins fiscales.

b. Méthode de valorisation

Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) en vigueur à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

3. ACTIFS IMMOBILIERS

a. Description de base

Sous le référentiel local (BGAAP), les immeubles sont valorisés au coût amorti. Ils sont activés à leur prix d'acquisition et amortis sur une durée de 33 ans.

Sous le référentiel Solvency II, les immeubles sont évalués à leur juste valeur. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers.

b. Méthode de valorisation

Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers :

- méthode de comparaison directe ;
- méthode du revenu ;
- méthode du coût de remplacement ;
- méthode des coûts.

4. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : les actifs cotés, les actifs non cotés et les participations. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des actifs financiers : via la cotation sur une bourse reconnue du marché secondaire, via une contrepartie et via un modèle interne. Ces différentes méthodes répondent aux principes de *fair value* d'IFRS.

a. Participations

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. Cette méthode de valorisation représente 75,19% de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 18,35% par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 54,54% par l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, à 21,49% par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 5,62% par Fédérale Real Estate.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 16,92% de la rubrique « Participations ».

Pour la méthode de l'actif net, la valeur de l'entreprise est déterminée en ajustant l'actif net comptable de toutes les différences existantes entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. En outre, cette méthode est complétée par certains multiples, tels que le « *Price-to-Earnings* » ou le « *Price-to-Book-Value* » et une prime d'illiquidité. Cette méthode de valorisation représente 2,06% de la rubrique « *Participations* ».

Une autre méthode d'évaluation concerne les participations pour les actions technologiques, où l'actif net comptable de la société à évaluer est complété par le business plan d'une part, et la médiane des sociétés cotées du même secteur d'autre part, et une prime d'illiquidité. Cette méthode de valorisation représente 2,02% de la rubrique « Participations ».

Une autre méthode d'évaluation concerne les participations des courtiers d'assurance ou des *captive brokers* pour lesquels un modèle d'actualisation des dividendes est utilisé. Le modèle d'actualisation des dividendes détermine la valeur d'une entreprise comme étant la valeur actuelle de tous les paiements futurs de dividendes (bruts). Le taux d'actualisation utilisé est le coût des capitaux propres. Pour les dividendes, le business plan de l'entreprise et un certain pourcentage de distribution des bénéfices sous forme de dividendes sont pris en compte. Ensuite, un taux de croissance perpétuel est supposé.

Cette dernière représente 3,81% de la rubrique « Participations ».

b. Actions

La rubrique « Actions » comprend tant les actions cotées que les actions non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 70,06% de la rubrique « Actions » .

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 1,09% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 28,85% de la rubrique « Actions ».

c. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend tant les obligations cotées que les obligations non cotées.

Pour la valorisation des obligations cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 72,36% de la rubrique « Obligations », dont 60,48% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 3,73% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 16,33% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 7,58% de la rubrique « Obligations ».

d. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend tant les fonds cotés que les fonds non cotés.

La valorisation des fonds de type *Private Equity* représente 0,08%.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 99,92% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

e. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les *futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2024, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune et en Mutuelle Vie.

5. PRÊTS ET HYPOTHÈQUES

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

Pour la valorisation des prêts *Private Equity*, un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 22% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les projets d'infrastructure, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 11,73% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les prêts garantis est fondée sur des données observables sur le marché et représente 5,55% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 47,59% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 13,13% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. AUTRES CREANCES

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, sauf pour la partie relative aux « *Insurance and intermediaries receivables* » qui incorpore la « *Best Estimate* » des « *Pensions Benefits Obligations* » (PBO). Au 31 décembre 2024, le montant des PBO en Société Coopérative est de € 31.379.759.

D.2.2. Caisse Commune

1. ACTIFS INCORPORELS

Pas d'application.

2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Caisse Commune étant soumise à l'impôt des personnes morales, il n'y a pas d'impôts différés.

3. ACTIFS IMMOBILIERS

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

4. ACTIFS FINANCIERS

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

a. Participations

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de calcul de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est établie en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 44,77% de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 21,49% par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, à 54,54% par l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, à 18,35% par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, et à 5,61% par Fédérale Real Estate.

Pour sa participation dans la Société Coopérative, la méthode de la valeur de l'actif net est calculée en appliquant la norme Solvency II selon laquelle les passifs sont également évalués à la juste valeur.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,56% par l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, 15,97% par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail et le solde par des coopérateurs (appelés actionnaires minoritaires).

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux entreprises d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accidents du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 46,34% de la rubrique « Participations ».

Ensuite, la méthodologie de valorisation via le *Discounted Cash-Flow* (DCF) est utilisée et cette valorisation représente 3,41% de la rubrique « Participations ».

Enfin, nous avons la valorisation des fonds propres, pour laquelle nous utilisons les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette évaluation représente 5,48% de la rubrique « Participations ».

b. Actions

La rubrique « Actions » comprend tant les actions cotées que les actions cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 78,98% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions de type *Private Equity* représente 19,27%.

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 1,75% de la rubrique « Actions ».

c. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend tant les obligations cotées que les obligations non cotées.

Pour la valorisation des obligations cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 82,50% de la rubrique « Obligations », dont 62,85% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 1,27% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 16,23% de la rubrique « Obligations ».

d. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend tant les fonds cotés que les fonds non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 99,99% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des actions de type *Private Equity* représente 0,01 %.

e. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les *futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2024, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune et en Mutuelle Vie.

5. PRÊTS ET HYPOTHÈQUES

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

En ce qui concerne les « *Loans & mortgages to individuals* », il s'agit de prêts hypothécaires. Cette valorisation représente 0,01% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour l'évaluation des certificats immobiliers cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 0,50% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts *Private Equity*, un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 0,28% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 9,93% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les projets d'infrastructure, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 19,55% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 56,96% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 12,77% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. Leur valeur comptable BGAAP a donc été reprise, sauf pour la partie relative aux « *Insurance and Intermediaries Receivables* » qui incorpore la « *Best Estimate* » des « *Pensions Benefits Obligations* » (PBO). Au 31 décembre 2024, le montant des PBO est de € 12.824.719 en Caisse Commune.

D.2.3. Mutuelle-Vie

1. ACTIFS INCORPORELS

Pas d'application.

2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

3. ACTIFS IMMOBILIERS

a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

4. ACTIFS FINANCIERS

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

a. Participations

Sous la rubrique « Participations », sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que les placements dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de valorisation de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 32,59% de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 54,54% par l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, à 18,35% par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 21,49% par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 5,61% par Fédérale Real Estate.

Conformément à l'article 171 du règlement délégué 2015/35, on entend par participation stratégique tout investissement en actions dont la valeur au cours des 12 derniers mois a été moins volatile que la valeur des autres actions au cours de la même période.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,56% par l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie et 15,97% par la Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail et le solde par des coopérateurs (appelés actionnaires minoritaires).

L'évolution en termes de contrôle n'a cessé de se renforcer au cours des années par l'acquisition d'actions cédées par les actionnaires minoritaires et acquises par la Mutuelle- Vie.

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux entreprises d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accidents du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 54,88% de la rubrique « Participations ».

La valorisation des contreparties, quant à elle, tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 8,57% de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés pour déterminer les actifs nets, représente 3,96% pour la rubrique « Participations ».

b. Actions

La rubrique « Actions » comprend tant les actions cotées que les actions non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 28,52% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions de type *Private Equity* représente 67,83%.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 3,64% de la rubrique « Actions ».

Enfin, les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,01% de la rubrique « Actions ».

c. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend tant les obligations cotées que les obligations non cotées.

Pour la valorisation des obligations cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 88,08% de la rubrique « Obligations », dont 68,19% en obligations étatiques. La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 4,21% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 6,73% de la rubrique « Obligations ».

d. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend tant les fonds cotés que les fonds non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 13,49% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 86,51% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

e. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les *futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2024, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune et en Mutuelle Vie.

f. Branche 23

Les investissements en branche 23 sont toujours valorisés à la juste valeur, tant dans les états financiers qu'en Solvency II.

5. PRETS ET HYPOTHEQUES

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

Le portefeuille de prêts hypothécaires belges a été vendu au cours de l'exercice 2022.

La valorisation des « *Loans & mortgages* », ainsi que « *Loans on policies* » représente 3,95% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0,16% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 18,72% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts de type *Private Equity*, un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 1,03% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le *credit spread* et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 46,88% de la rubrique « Prêt et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les projets d'infrastructure, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 19,11% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 10,15% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

6. AUTRES CREANCES

Les autres créances n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

D.2.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

1. ACTIFS INCORPORELS

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de cette réglementation.

2. IMPOTS DIFFERES

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour le groupe [FEDERALE Assurance](#). Cependant, dans le cas du groupe [FEDERALE Assurance](#), les impacts fiscaux de la simplification de l'organisation de [FEDERALE Assurance](#) ont été pris en compte lors du calcul des impôts différés en date du 31.12.2024.

3. ACTIFS IMMOBILIERS

a. Description de base

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le groupe [FEDERALE Assurance](#).

b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le groupe [FEDERALE Assurance](#).

4. ACTIFS FINANCIERS

La méthode de valorisation décrite au paragraphe D.1.1, point 4. pour la Société Coopérative est également d'application pour le groupe [FEDERALE Assurance](#).

5. CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

Il n'y a pas de crédits hypothécaires présents dans la rubrique "*Other loans and mortgages*".

6. AUTRES CREANCES

Les autres créances sont revalorisées sous Solvency II par rapport au référentiel IFRS (9/17). En effet, les créances d'assurance telles que les créances sur preneurs sont reprises dans les

provisions techniques sous IFRS17. Ces créances sont reprises à l'actif du bilan sous Solvency II.

Les avances sur police sont également reprises dans les provisions techniques sous IFRS17. Celles-ci sont reprises à l'actif du bilan sous Solvency II.

D.3. Provisions techniques

D.3.1. Société Coopérative

1. VALORISATION

Le mapping suivant a été réalisé entre les branches proposées par la Société Coopérative et les « *Lines of Business* » reprises dans la législation Solvency II pour arriver à la segmentation nécessaire :

NON LIFE	
Motor vehicle liability	BR 10a RC Auto
Motor, other classes	BR 03 Corps de véhicules terrestres
Fire and other property damage	BR 08-09 Incendies et autres dommages aux biens BR 16 Pertes pécuniaires diverses
Third-party liability	BR 13 RC Générale
Legal expenses	BR 17 Protection juridique
Miscellaneous	BR 16 Salaire garanti
Marine	BR 06 Corps de véhicules maritimes BR 12 RC véhicules maritimes
Health NSLT	
Medical expense insurance	BR 02 Maladie
Income protection insurance	BR 01 Accident BR 02 Revenu garanti

2. DESCRIPTION DES BASES, METHODES ET HYPOTHESES

L'évaluation du passif dans la directive Solvency II indique que la valeur des provisions techniques sera égale à la somme de la *Best Estimate* et d'une *Risk Margin* (marge de risque).

a. Best Estimate

Pour chaque branche, une *Best Estimate* est calculée séparément pour la provision pour primes (qui se substitue aux provisions pour primes non acquises et aux provisions pour risques en cours) et pour la provision constituée pour sinistres à régler (pour les sinistres déjà survenus).

La *Best Estimate* est égale à la somme des *cash flows* moyens attendus actualisés.

L'actualisation des *cash flows* pour le calcul des *Best Estimates* utilise la courbe sans risque de l'EIOPA au 31 décembre 2023 avec le *Volatility Adjustment*.

Best Estimate : Pour la détermination des *cash flows* liés à la *Best Estimate* des provisions pour sinistres, les méthodes actuarielles basées sur les analyses triangulaires ont été

appliquées pour chaque *Line of Business* (LoB). Une distinction a été faite entre les petits sinistres et les grands sinistres dans les analyses actuarielles.

b. Risk margin

La marge de risque est calculée pour chaque LoB de la Société Coopérative.

D.3.2. Caisse Commune

1. VALORISATION

La branche accidents du travail étant une activité hybride, une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes, adaptées à chacun des segments.

Sont considérées comme type NSLT (*Non Similar To Life Techniques*) :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : la branche accidents du travail est à considérer comme une branche IARD en ce qui concerne la souscription ;
- les provisions pour IT & FM (frais médicaux et incapacité temporaire) : les provisions techniques pour ces « petites » garanties sont traitées comme des provisions de type Non-Vie. Les méthodes actuarielles partant de triangles de sinistres sont utilisées.

Sont considérées comme type SLT (*Similar To Life Techniques*) :

- toutes les provisions de type « rente » : c.à.d. les provisions pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses ».

Le choix de la segmentation est non seulement basé sur les techniques de valorisation des *Best Estimates*, mais aussi sur la taxonomie des risques pris en compte dans le calcul du SCR.

2. DESCRIPTION DES BASES, METHODES ET HYPOTHESES

a. Best estimate

- NSLT :
 - Les mêmes méthodes actuarielles basées sur les triangles de sinistres pour le calcul des *Best Estimates* ont été appliquées pour la partie « Provisions similaires à la non-vie ».
- SLT :
 - les provisions pour sinistres : RSR, une réserve pour sinistres à régler (avec une incapacité permanente) et décès ;
 - les provisions « Allocation » : réserve mathématique provisoire (RMP) ;
 - les provisions « Rente » : réserve mathématique définitive (RMD) ;
 - les provisions « Prothèse » : réserve pour sinistres à régler & réserve mathématique définitive (RSR et RMD).

b. Risk margin

La marge de risque est calculée au niveau global.

D.3.3. Mutuelle-Vie

1. VALORISATION

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie sont analysées dans les trois lignes d'activité (LoB) suivantes :

- *Health similar to non-life* : assurance soins de santé relative à la branche 2 pratiquée par la Mutuelle-Vie.
- *Unit linked* : opérations de la branche 23, à savoir les opérations d'assurance liées à un fonds d'investissement.
- *Life* : opérations de la branche 21 et assurances complémentaires (branches 21 et 2), de même que les opérations de la branche 26 (opérations de capitalisation). Les opérations de la branche 21 concernent à la fois l'assurance de groupe et les assurances vie individuelles, de même que les assurances de rentes. Les assurances complémentaires sont relatives aux assurances contre le risque d'invalidité prévoyant soit le versement d'une rente, soit le fait que l'assureur se substitue au preneur d'assurance aux fins de verser la prime de l'assurance principale.

2. DESCRIPTION DES BASES, MÉTHODES ET HYPOTHESES

a. Best estimate

- *Health similar to non life* : le montant des *Best Estimates* en matière de soins de santé a été obtenu en prenant comme *Best Estimate* les provisions issues du BGAAP. Le règlement des sinistres en cette matière est relativement rapide. Cette activité reste non matérielle.
- *Unit-linked* : le montant des *Best Estimates* relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement est identique à celui spécifié aux comptes statutaires en BGAAP. Le risque de placement n'étant pas supporté par l'entreprise, le montant des provisions est simplement égal à la valeur de l'unité multipliée par le nombre d'unités du contrat au 31/12/2023.
- *Life* : le montant des *Best Estimates* a été obtenu en développant les *cash flows* relatifs à l'assurance sur la vie et en actualisant ceux-ci. Les principales hypothèses qui sous-tendent les calculs sont les suivantes :
 - La courbe des taux utilisée pour actualiser les *cash flows* est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/ 2023.
 - La valeur du *Volatility Adjustment* est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/2023.
 - Les *cash flows* des produits d'assurance vie (branches 21 et 26) ont été déterminés à l'aide de formules spécifiques à chacun des produits en prenant en compte leurs caractéristiques propres.
 - Les tables de mortalité utilisées pour les assurances de capitaux sont celles élaborées par Assuralia sur base de la mortalité observée pour les années 2016 à 2020. La table d'expérience Assuralia utilisée tient compte du sexe de l'assuré et de la combinaison d'assurance modélisée. En cas d'un contrat d'assurance

de type « Décès », le choix effectué est celui d'une table « genre décès ». En cas d'un contrat d'assurance de type « Vie », le choix effectué est celui d'une table « genre vie ».

- La table choisie dépend également du fait que la combinaison choisie est celle d'une assurance de groupe ou celle d'une assurance individuelle.
- Lorsque le preneur peut effectivement exercer une option de rachat ou de réduction, celle-ci a été prise en compte à travers des lois de rachat et de réduction spécifiques à chaque groupe de produits d'assurance ayant des caractéristiques communes.
- Les sinistres en cas d'invalidité payés sous forme de rentes ont été modélisés. Des développements de *cash flows* ont été effectués en utilisant les tables prospectives du bureau du plan et l'actualisation de ceux-ci a été effectuée pour calculer la *Best Estimate*.

b. Risk margin

La marge de risque est calculée au niveau global.

D.3.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

Le montant des *Best Estimates* pour le groupe **FEDERALE Assurance** a été obtenu en faisant la somme algébrique des *Best Estimates* des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

Le montant de la marge de risque du groupe **FEDERALE Assurance** est également obtenu en faisant la somme algébrique des marges de risques des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

D.4. Autres passifs

Aucune valorisation n'a été faite dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, ou la valeur IFRS dans le cadre des provisions pour « *Employees benefits* », à laquelle est retranchée le montant des *Best Estimates* concernant les contrats liés à des employés de **FEDERALE Assurance**.

Pour la Mutuelle-Vie, le poste « *Provisions other than technical provisions* » correspond au poste « Fonds pour dotations futures » en BGAAP.

D.5. Méthodes de valorisation alternatives

Pas d'application.

D.6. Autres informations

Pas d'application.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Société Coopérative

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	1,119,184.32	1,119,184.32				
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the	R0040						
	Subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070						
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	378,196,846.10	378,196,846.10				
	Subordinated liabilities	R0140						
	Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220					
Deductions	Deductions for participations in financial	R0230						
Total basic own funds after deductions		R0290	379,316,030.42	379,316,030.42				
Total ancillary own funds		R0400						
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	379,316,030.42	379,316,030.42				
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	379,316,030.42	379,316,030.42				
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	379,316,030.42	379,316,030.42				
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	379,316,030.42	379,316,030.42				
SCR		R0580	191,300,058.57					
MCR		R0600	55,916,623.78					
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	198.28%					
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	678.36%					

Les fonds propres de la Société Coopérative sont répartis entre la réserve de réconciliation de € 378.316.030 et le capital libéré de € 1.119.184.

Pour la Société Coopérative, le ratio de solvabilité s'élève à 198,28%.

E.1.2. Caisse Commune

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0.00					
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the	R0040						
	Subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070						
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	248,730,899.79	248,730,899.79				
	Subordinated liabilities	R0140			0.00			
Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220						
Deductions	Deductions for participations in financial	R0230						
Total basic own funds after deductions		R0290	248,730,899.79	248,730,899.79	0.00	0.00	0.00	
Total ancillary own funds		R0400						
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	248,730,899.79	248,730,899.79	0.00	0.00	0.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	248,730,899.79	248,730,899.79	0.00	0.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	248,730,899.79	248,730,899.79	0.00	0.00	0.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	248,730,899.79	248,730,899.79	0.00	0.00		
SCR		R0580	122,150,333.28					
MCR		R0600	30,537,583.32					
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	201.99%					
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	807.98%					

La réserve de réconciliation de la Caisse Commune s'élève à € 246.730.699,79 et constitue à elle seule la totalité des fonds propres.

Pour la Caisse Commune, le ratio de solvabilité s'élève à 201,99%.

E.1.3. Mutuelle-Vie

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010						
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070	181,252,867.27	181,252,867.27				
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	83,851,555.94	83,851,555.94				
	Subordinated liabilities	R0140	60,000,000.00			60,000,000.00		
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160	2,809,543.74				2,809,543.74	
Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220						
Total basic own funds after deductions	R0290	327,913,966.95	285,104,423.21	0.00	60,000,000.00	2,809,543.74		
Total ancillary own funds	R0400							
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	327,913,966.95	285,104,423.21	0.00	60,000,000.00	2,809,543.74	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	325,104,423.21	285,104,423.21	0.00	60,000,000.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	327,913,966.95	285,104,423.21	0.00	60,000,000.00	2,809,543.74	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	278,873,804.77	285,104,423.21	0.00	13,769,381.56		
SCR	R0580	166,154,138.79						
MCR	R0600	68,846,907.79						
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	197.36%						
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	405.06%						

Les fonds propres de la Mutuelle-Vie sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Ceux-ci s'élèvent à € 327.913.966 au 31 décembre 2024. Ils sont composés de quatre éléments :

- le *surplus funds* pour un montant de € 181.252.867 ;
- la réserve de réconciliation qui s'élève à € 83.851.556 ;
- le prêt subordonné pour un montant de € 60.000.000; et
- Les *deferred tax assets* pour un montant de € 2.809.544.

Le ratio de solvabilité est de 197,36%.

E.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

S.23.01.05.01 Own funds			Sheets	Z Axis			
			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Reconciliation reserve	R0130	574,269,781.90	574,269,781.90			
	Subordinated liabilities	R0140	5,000,000.00			5,000,000.00	
Total basic own funds after deductions		R0200	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
Own funds when using the Deduction and Aggregation method (D&A), exclusively or in combination with method 1	Own funds aggregated when using the Deduction and Aggregation method and combination of methods	R0450					
	Own funds aggregated when using the Deduction and Aggregation method and combination of methods net of IGT	R0400					
	Total available own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	R0520	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	R0500	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (including own funds from other financial sectors, excluding own funds from undertakings included via D&A method)	R0800	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the group SCR (excluding own funds from other financial sectors, including own funds from undertakings included via D&A method)	R0810	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the total group SCR (including own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	R0600	579,269,781.90	574,269,781.90		5,000,000.00	
	Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)	R0820	392,063,541.19				
Minimum consolidated Group SCR	R0810	155,301,114.88					
Capital requirements (CR) from other financial sectors	R0880						
Consolidated Group SCR (including CR for other financial sectors, excluding SCR for undertakings included via D&A method)	R0500	392,063,541.19					
SCR for undertakings included via D&A method	R0870						
Group SCR (excluding CR for other financial sectors, including SCR for undertakings included via D&A method)	R0830	392,063,541.19					
Total Group SCR (including CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)	R0880	392,063,541.19					
Ratio of Eligible own funds (R0560) to the consolidated part of the Group SCR (R0820) - ratio excluding other financial sectors and undertakings included via D&A method	R0830					147.75%	
Ratio of Eligible own funds (R0570) to Minimum Consolidated Group SCR (R0810)	R0550					373.00%	
Ratio of Eligible own funds (R0800) to the Consolidated group SCR (R0590) - ratio including other financial sectors, excluding undertakings included via D&A method	R0840					147.75%	
Ratio of Eligible own funds (R0810) to the group SCR (R0830) - ratio excluding other financial sectors, including undertakings included via D&A method	R0850					147.75%	
Ratio of Total Eligible own funds (R0660) to the Total group SCR (R0880) - ratio including other financial sectors and undertakings included via D&A method	R0900					147.75%	

Les fonds propres (NAV) du groupe **FEDERALE Assurance** s'élèvent à € 579.269.782 au 31/12/2024.

Le ratio de solvabilité du groupe est de 158%.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

La directive Solvabilité II définit deux niveaux de marge de solvabilité :

- I. Un 'capital de solvabilité requis' (*Solvency Capital Requirement - SCR*) qui représente le niveau des fonds propres (*Own Funds*) éligibles permettant d'absorber les pertes significatives dans le chef des entreprises d'assurance.
- II. Un 'minimum de capital requis' (*Minimum Capital Requirement - MCR*) qui représente le niveau des fonds propres de base (*Own Funds*) éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance (ou le réassureur) court un risque inacceptable en poursuivant son activité; en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

Les deux niveaux de capital de solvabilité sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Mutuelle-Vie

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	148,975,513.73	201,773,912.67		
Counterparty default risk	R0020	7,557,872.84	7,557,872.84		
Life underwriting risk	R0030	17,621,744.77	28,956,313.02		
Health underwriting risk	R0040	65,220.26	65,220.26		
Non-life underwriting risk	R0050	0.00	0.00		
Diversification	R0060	-17,666,210.22	-25,258,726.32		
Intangible asset risk	R0070	0.00	0.00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	156,554,141.38	213,094,592.47		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets
			Article 112
			Value
			C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	9,599,997.41	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-56,540,451.09	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	166,154,138.79	
Capital add-ons already set	R0210		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	166,154,138.79	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	114,484,780.57

Société Coopérative

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets		Z Axis:
			Article 112		No
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	81,723,296.33	81,723,296.33		
Counterparty default risk	R0020	21,541,891.69	21,541,891.69		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	4,824,439.46	4,824,439.46		
Non-life underwriting risk	R0050	131,073,128.85	131,073,128.85		
Diversification	R0060	-55,709,892.29	-55,709,892.29		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	183,452,864.04	183,452,864.04		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	
			Article 112	
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120			
Operational risk	R0130	13,287,689.05		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-5,420,494.53		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	191,300,058.56		
Capital add-ons already set	R0210			
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214		
Solvency capital requirement	R0220	191,300,058.56		
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to Net future discretionary benefits	R0450		
	R0460			

Caisse Commune

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	61,460,078.41	61,460,078.41		
Counterparty default risk	R0020	2,810,178.28	2,810,178.28		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	85,486,915.31	85,486,915.31		
Non-life underwriting risk	R0050				
Diversification	R0060	-31,745,558.53	-31,745,558.53		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	118,011,613.47	118,011,613.47		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120			
Operational risk	R0130	4,138,719.79		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150			
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	122,150,333.26		
Capital add-ons already set	R0210			
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214		
Solvency capital requirement	R0220	122,150,333.26		
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to Net future discretionary benefits	R0450		
	R0460			

Groupe consolidé

S.25.01.04.01 Basic Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:		
		Article 112	No		
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios	
		C0030	C0040	C0050	
Market risk	R0010	247,577,357.98	307,896,583.66		
Counterparty default risk	R0020	34,128,804.80	34,128,804.80		
Life underwriting risk	R0030	17,621,744.77	28,956,313.02		
Health underwriting risk	R0040	87,736,535.86	87,736,535.86		
Non-life underwriting risk	R0050	131,073,133.87	131,073,133.87		
Diversification	R0060	-160,109,242.38	-174,082,863.71		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	358,028,334.89	415,708,507.49		
S.25.01.04.02 Calculation of Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:		
		Article 112	No		
		Value			
		C0100			
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120				
Operational risk	R0130	27,006,406.25			
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-46,220,267.03			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150				
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160				
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	396,494,646.71			
Capital add-ons already set	R0210				
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	396,494,646.71			
Other information on SCR	Net future discretionary benefits	R0460	114,484,780.57		
	Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	155,301,114.88		
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A	R0560			
	Solvency capital requirement	R0570	396,494,646.71		

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis

Pas d'application.

E.3.1. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Pas d'application.

E.3.2. Autres informations

Pas d'application.